

***Examen interne du Fonds
nord-américain pour la coopération
environnementale (FNACE)***

Juin 2000

Examen interne du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Sommaire

Renseignements généraux

La Commission de coopération environnementale (CCE) a créé le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), qui a débuté ses activités en mai 1996, dans le but de financer des projets communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis qui contribuent à la réalisation des buts et objectifs de la CCE. Le FNACE n'est pas une activité mandatée de la CCE, mais il est considéré comme un complément important au mandat de la Commission.

Le budget du FNACE est affecté à même le budget global des programmes de la CCE. À ce jour, le FNACE a reçu 2 014 propositions et accordé 142 subventions, pour un total de 5,4 millions de dollars américains; 86 projets ont été menés à terme et 56 sont toujours en cours. Près de la moitié des subventions octroyées s'établissaient entre 46 000 \$US et 66 000 \$US et ont été remises à des organisations non gouvernementales (ONG) dont les budgets de fonctionnement vont de 66 000 \$US à 330 000 \$US.

L'évolution de la Commission et de ses programmes s'est accompagnée de demandes de fonds accrues pour tous les secteurs de programme de la CCE, dont le budget global, par contre, est demeuré pratiquement le même. Dans un tel contexte, le montant affecté au FNACE a diminué, passant de 1,5 million en 1996 à 400 000 \$US en 2000. Cette diminution budgétaire combinée à la demande croissante de ressources de la part des responsables des programmes autorisés remet en question le maintien du FNACE.

Objet de l'évaluation

Le Secrétariat a demandé qu'une évaluation de l'efficacité et des répercussions du FNACE soit présentée au cours de la session ordinaire du Conseil de la CCE en juin 2000. L'objet de cette évaluation est de fournir au Conseil de l'information et des recommandations pour l'aider à prendre des décisions sur les orientations futures du FNACE.

Principales conclusions de l'évaluation

Aux fins de l'évaluation, on a utilisé diverses techniques de collecte de données. Ainsi, on a mené un sondage auprès de 110 bénéficiaires (55 ont répondu), interrogé plus de 20 membres du personnel chargés des programmes de la CCE, des intervenants et des demandeurs non retenus, analysé des dossiers et des rapports pertinents, mis sur pied trois groupes de discussion composés de différents groupes d'intervenants. Les données recueillies ont débouché sur les conclusions suivantes :

- 1) **Le FNACE a joué un rôle important dans la réalisation des buts et objectifs de la CCE.** Les groupes d'intervenants reconnaissent l'importance du rôle du FNACE dans la poursuite des buts et objectifs de la CCE et dans l'exécution de ses programmes. Les données du rapport indiquent que le FNACE : 1) soutient généralement le renforcement des capacités des groupes communautaires; 2) amène à la CCE une clientèle qui lui fournit de l'information pour l'élaboration de ses programmes politiques; 3) favorise la participation publique directe et indirecte en encourageant les organisations subventionnées à jouer un rôle actif au sein du Comité consultatif public mixte (CCPM) et autres processus de la CCE; 4) constitue un centre d'information qui comble un vide en ce qui a trait à la diffusion de l'information axée sur l'Amérique du Nord.

Comme l'indiquait un gestionnaire de programme :

« La CCE a été créée pour assurer la surveillance de l'environnement au nom du public nord-américain. Le FNACE joue un rôle clé en concrétisant cette promesse de l'ALÉNA. »

Ou comme le faisait entendre un bénéficiaire :

« Nous travaillons sur le terrain pour faire avancer les choses, ce qui est fort différent des discussions politiques qui ont eu lieu sur le saumon dans le Nord-Ouest. »

- 2) **Le FNACE a eu des répercussions et des résultats substantiels et précis.** Les bénéficiaires ont fait état d'un grand nombre de répercussions et de retombées liées au financement du FNACE, par exemple, les

modifications apportées aux politiques, la création d'un réseau et la protection des espèces en voie de disparition. D'après notre ensemble de données, la majorité des répercussions signalées (70 %) s'observent dans deux secteurs de programme, soit l'environnement, l'économie et le commerce (particulièrement dans le domaine des biens et services écologiques) et la conservation de la biodiversité. Les résultats vont de l'accréditation de « producteurs organiques » accordée aux planteurs de café mexicains à l'adoption de la nouvelle législation sur la conservation de zones importantes pour les oiseaux. Le FNACE a également joué un rôle de premier plan dans l'établissement de réseaux transfrontaliers. Ainsi, 30 projets financés par le FNACE comportaient explicitement la mise en place de réseaux : six entre les États-Unis et le Canada; huit entre les États-Unis et le Mexique; six entre le Canada et le Mexique; dix entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Un gestionnaire de la CCE s'est exprimé en ces termes à ce sujet :

« Le FNACE a permis de créer d'importants réseaux nord-américains qui ont eu une incidence sur les dossiers environnementaux et permis au public de participer aux activités de la CCE. »

Bien que le présent rapport énonce des résultats et des répercussions, il est parfois difficile de chiffrer les avantages du programme à cette étape-ci. Mentionnons toutefois que plus de 50 % des bénéficiaires ont déclaré qu'ils ont mis à profit les fonds du FNACE pour obtenir des sommes supplémentaires et poursuivre leurs efforts environnementaux. La quantification des résultats et des répercussions du FNACE devrait demeurer une priorité dans l'avenir.

- 3) **Le FNACE occupe un créneau unique.** Les données des répondants indiquent que le FNACE occupe un créneau particulier à titre d'organe subventionnaire tripartite et transfrontalier. Les intervenants de la CCE, tout comme les principales fondations environnementales, affirment qu'aucun autre groupe ne finance actuellement des activités transfrontalières dans le domaine de l'environnement. Le créneau dans lequel évolue le FNACE lui permet d'aider les ONG des trois pays à collaborer à des projets environnementaux communs et à raffermir les objectifs de la CCE. Un représentant d'Équiterre a déclaré ce qui suit :

« Nous avons la possibilité de travailler avec des partenaires de l'extérieur du pays et de créer un outil adapté à l'Amérique du Nord. Cela dit, il est également possible de créer un outil d'envergure plus internationale. »

- 4) **Il faut améliorer la diffusion interne et externe des résultats du FNACE.** Les données d'évaluation donnent à penser que la CCE doit améliorer son mode de compte rendu et de diffusion (à l'interne et à l'externe) des résultats des projets du FNACE. Il lui faut recourir à un mécanisme adéquat pour mieux documenter, à l'intention des parties extérieures, les répercussions des projets du FNACE et les leçons qui en sont tirées. Les parties dont il est question ici sont les représentants des gouvernements signataires de l'ALÉNA et, de façon générale, les intervenants dans les trois pays. La CCE doit également poursuivre ses efforts pour parvenir à l'intégration complète de l'information sur les projets de manière à en faire des plans de programmes stratégiques.

- 5) **La plupart des intervenants reconnaissent qu'il faut conserver le FNACE en lui accordant une base de financement minimale de 1 million de dollars américains.** Les données découlant de l'évaluation et des observations recueillies auprès des groupes d'intervenants internes et externes démontrent qu'on tient beaucoup à ce que la CCE continue de financer le FNACE sous sa forme actuelle en augmentant son niveau de financement. Comme le précisait un membre au cours d'une récente réunion des intervenants :

« On a déjà procédé au remaniement nécessaire au fonctionnement du FNACE. Ce qu'il faut pour l'instant, c'est un financement adéquat. »

Les intervenants s'inquiètent du fait que le présent appareil administratif, bien que nécessaire à un programme de participation locale, soit trop coûteux pour le niveau actuel des subventions offertes. Ils craignent que la CCE ne tente d'apporter des modifications administratives sans en mesurer les conséquences sur la « culture du FNACE ». Un intervenant a déclaré ceci :

« Il est possible de modifier le FNACE pour répondre aux niveaux de financement actuels, mais ce faisant, le FNACE perd son caractère local qui le rendait si utile! »

Si la plupart des intervenants estiment que la CCE doit trouver un moyen de soutenir le FNACE dans sa structure actuelle, d'autres ont avancé certaines idées de modification dans la structure et le financement du FNACE. Ces idées, proposées sous forme d'options au Conseil de la CCE, sont examinées dans le présent rapport.

Enfin, il fallait procéder à une évaluation pour circonscrire les leçons tirées du programme du FNACE. Ces leçons combinées aux détails obtenus sur le plan de l'efficacité, des répercussions et de la raison d'être du FNACE sont exposées ci-après.

Acronymes

ACRONYME	DÉFINITION
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
ANACDE	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
CCE	Commission de coopération environnementale
CCPM	Comité consultatif public mixte
FMN	Fonds mondial pour la nature
FNACE	Fonds nord-américain pour la coopération environnementale
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i> (Conseil d'intendance des forêts)
GRPC	Gestion rationnelle des produits chimiques
ONG	Organisation non gouvernementale
RRTP	Registre de rejets et de transferts de polluants

Table des matières

<i>Acronymes</i>	<i>iv</i>
<i>1. Introduction</i>	<i>1</i>
1.1 Contexte	1
1.2 Objectifs	1
1.3 Méthode	1
1.3.1 Introduction	1
1.3.2 Équipe d'évaluation du FNACE	1
1.3.3 Groupe d'intervenants aux fins de l'évaluation	2
1.3.4 Grille d'évaluation	2
1.3.5 Sources de données	2
1.3.6 Analyse et communication des données	2
1.3.7 Limites	3
<i>2. Profil du FNACE</i>	<i>3</i>
2.1 Introduction	3
2.1.1 Vue d'ensemble des subventions accordées par le FNACE	4
<i>3. Rendement du FNACE</i>	<i>7</i>
3.1 Introduction	7
3.1.1 Efficacité du FNACE	7
3.2 Répercussions et retombées	23
3.2.1 Introduction	23
3.2.2 Constatations	23
3.3 Pertinence du FNACE	27
3.3.1 Introduction	27
3.3.2 Constatations	27
<i>4. Conclusions et orientations futures</i>	<i>32</i>

Tableaux et figures

Tableau 1.1	Sommaire des méthodes de collecte et des sources de données	2
Figure 2.1	Propositions selon le pays	4
Figure 2.2	Fonds accordés selon le pays	4
Figure 2.3	Propositions présentées selon le pays	4
Figure 2.4	Subventions selon le secteur de programme	5
Figure 2.5	Fonds accordés selon le secteur de programme	5
Figure 2.6	Subventions selon la taille de l'organisation	6
Figure 2.7	Subventions selon le montant	6
Tableau 3.1	Objectifs de l'ANACDE, de la CCE et du FNACE	8
Figure 3.1	Fonds accordés par le FNACE selon le secteur de programme	13
Figure 3.2	Promotion du FNACE et de la CCE sur les pages d'accueil des bénéficiaires	14
Figure 3.4	Participation des bénéficiaires à des réunions ou activités organisées par la CCE (à l'exclusion du FNACE)	15
Figure 3.3	Participation des bénéficiaires aux réunions du FNACE	15
Figure 3.5	Partenariats relatifs aux projets du FNACE	17
Figure 3.6	Nature des contacts avec le personnel du FNACE et de la CCE	20
Figure 3.7	Obtention de fonds additionnels par les bénéficiaires du FNACE	26
Tableau 3.2	Modification de la structure des frais d'administration (en dollars américains)	31

Annexes

Annexe I -	Liste des membres des groupes d'intervenants	35
Annexe II -	Grille d'évaluation	38
Annexe III -	Liste des personnes interrogées et des documents examinés	44
Annexe IV -	Secteurs d'intérêt prioritaire pour les subventions du FNACE	45
Annexe V -	Liste des constatations	46

1. Introduction

1.1 Contexte

La Commission de coopération environnementale (CCE) a institué en 1995 le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), lequel a débuté ses activités en mai 1996, dans le but de financer des projets communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis qui contribuent à la réalisation des buts et objectifs de la CCE. La CCE a été créée par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) afin d'accroître la coopération à l'échelle régionale, d'aider à prévenir tout différend relatif au commerce ou à l'environnement et de promouvoir l'application efficace de la législation sur l'environnement. L'ANACDE, signé par le Canada, le Mexique et les États-Unis, complète les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) qui ont trait à l'environnement.

Le FNACE en est actuellement à sa cinquième année d'activité à titre d'organe subventionnaire; il a reçu 2 014 propositions et attribué 142 subventions, pour un total de 5,4 millions de dollars américains. À ce jour, 86 projets ont été menés à terme et 56 sont toujours en cours. En décembre 1997, la firme SAL Consulting a réalisé une évaluation provisoire du FNACE en vue d'examiner les forces et faiblesses du programme dans les domaines de l'administration et des processus. En juin 2000, le Conseil de la CCE examinera l'avenir du Fonds. La présente étude a été préparée en vue d'aider le Conseil à prendre des décisions concernant l'avenir du FNACE.

1.2 Objectifs

Les objectifs généraux de notre examen étaient les suivants :

- documenter les résultats et répercussions clés du FNACE et en faire la synthèse;
- évaluer dans quelle mesure le FNACE contribue à la réalisation de la mission et des objectifs de la CCE;
- déterminer la valeur ajoutée que le FNACE offre ou le créneau qu'il occupe dans la collectivité environnementale nord-américaine;
- compiler les leçons tirées du FNACE jusqu'à présent;
- formuler des recommandations sur l'avenir du FNACE au sein de la CCE.

1.3 Méthode

1.3.1 Introduction

Afin d'obtenir l'information nécessaire à la présente évaluation, nous avons constitué un groupe représentatif d'intervenants auquel nous avons demandé d'adopter un processus participatif pour établir la grille d'évaluation, délimiter les sources de données, définir les questions, élaborer les indicateurs ainsi que déterminer les instruments et méthodes d'analyse. La présente section décrit ces grandes composantes méthodologiques.

1.3.2 Équipe d'évaluation du FNACE

Afin d'apporter un soutien à la coordonnatrice du FNACE et au groupe d'intervenants chargé de l'évaluation, on a retenu les services d'une firme d'experts-conseils de Montréal, Universalia

Management Group, pour aider à la collecte des données finales, à leur analyse et à la rédaction du rapport. Universalialia a également contribué à animer les rencontres finales du groupe d'intervenants au cours desquelles on a procédé à une analyse collective des données présentées.

1.3.3 Groupe d'intervenants aux fins de l'évaluation

Un groupe d'intervenants représentatifs du champ d'activité du FNACE a pris part à une séance d'une journée, le 25 mars, afin d'établir la portée et le cadre de l'évaluation. Parmi ces intervenants, on comptait des bénéficiaires de subventions du FNACE, des membres du comité de sélection du Fonds, des employés de la CCE et d'autres représentants pertinents des ONG et des pouvoirs publics au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Un deuxième groupe d'intervenants représentatifs s'est réuni le 31 mai pour examiner les constatations initiales de l'évaluation et pour procéder à une analyse collective additionnelle des données. On trouvera à l'annexe I une liste des membres de ces deux groupes d'intervenants.

1.3.4 Grille d'évaluation

La grille d'évaluation est présentée à l'annexe II. Elle comporte des questions clés liées à chaque grand enjeu de l'évaluation; pour chacune de ces questions clés, elle comprend des sous-questions, les indicateurs connexes, les sources de données ainsi que les instruments et méthodes d'analyse.

1.3.5 Sources de données

Dans le cadre de l'évaluation, nous avons fait appel à plusieurs méthodes de recherche différentes et recueilli des données auprès d'une gamme variée de sources dans le but d'accroître la validité des constatations. Le tableau 1.1 présente sous forme sommaire les sources et les méthodes de collecte de données. On trouvera une liste complète des personnes interrogées et des documents examinés à l'annexe III.

Tableau 1.1 Sommaire des méthodes de collecte et des sources de données

MÉTHODE DE COLLECTE	SOURCES DE DONNÉES
Questionnaire	55 bénéficiaires du FNACE sur 110 entre 1995 et 1999
Entrevues téléphoniques	Échantillon représentatif (selon la zone géographique et le secteur) de 12 requérants non retenus; un représentant d'une fondation américaine; un représentant d'une fondation canadienne
Entrevues de face à face	Coordonnatrice du FNACE, coordonnatrice du CCPM, directeur des communications, directeur des programmes
Examen de documents/dossiers	77 dossiers classés de subventions du FNACE Rapports annuels de la CCE <i>Programme d'action nord-américain pour 2000 à 2002</i> de la CCE
Groupes de discussion	Gestionnaires de programme de la CCE Groupe d'intervenants aux fins de l'évaluation du FNACE

1.3.6 Analyse et communication des données

L'équipe d'évaluation a procédé à une gamme complète d'analyses des données qualitatives et quantitatives recueillies. Pour ces analyses, on a fait appel à des approches variées adaptées aux diverses composantes du modèle d'étude, notamment : analyses descriptives, analyses de contenu et analyses

comparatives. On a assuré la validité des résultats au moyen des méthodes suivantes : triangulation des données, convergence de sources de données multiples et adoption de pratiques d'examen reconnues.

On a communiqué les constatations préliminaires au groupe d'intervenants et au comité de sélection du FNACE au cours de la semaine du 29 mai 2000, afin de permettre l'analyse en commun et l'élaboration du rapport final.

1.3.7 Limites

La présente évaluation du FNACE comporte plusieurs limites, résumées ci-dessous :

- **Données d'enquête limitées** : En raison de difficultés éprouvées à communiquer avec d'anciens bénéficiaires du FNACE/de petits groupes communautaires pour leur demander de consacrer du temps à l'évaluation, le taux de réponse au questionnaire d'enquête s'est élevé à environ 50 %. La majorité des répondants étaient des bénéficiaires des années 1998 et 1999. Nous avons cependant pu obtenir d'importants renseignements sur les résultats des projets du FNACE en procédant à un examen des dossiers de projet classés pour 1996 et 1997. Cela a permis de compenser le caractère relativement limité des données recueillies à l'aide du questionnaire.
- **Difficultés posées par les échéances et les ressources** : Le délai imparti pour la réalisation de l'évaluation et sa présentation au Conseil de la CCE représentait un défi de taille. Un investissement plus important en temps et en ressources permettrait d'élargir la portée de la collecte de données pour y inclure, par exemple, des entrevues téléphoniques avec un échantillon de bénéficiaires du FNACE ou des entrevues individuelles avec les gestionnaires de programme de la CCE. De telles activités de collecte de données en profondeur viendraient étayer davantage les preuves de résultats concrets obtenus par le FNACE.

2. Profil du FNACE

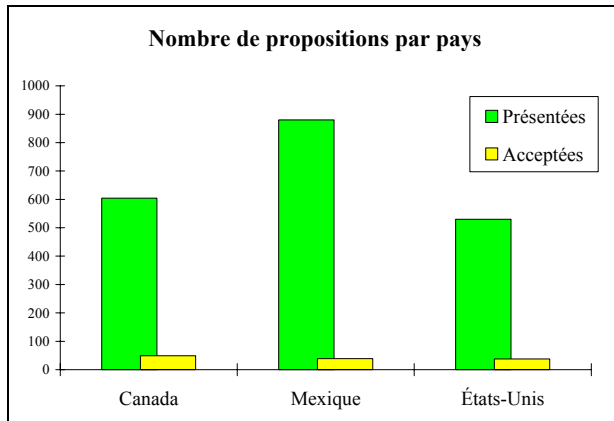
2.1 Introduction

La présente section donne une vue d'ensemble des subventions accordées entre 1996 et 1999; on y trouve des renseignements sur le nombre de subventions, le montant moyen de chaque subvention, les enjeux environnementaux visés par les subventions et le degré de liens et de réseautage entre les bénéficiaires du FNACE et les programmes de la CCE.

2.1.1 Vue d'ensemble des subventions accordées par le FNACE

Répartition régionale

Figure 2.1 Propositions selon le pays



Le FNACE reçoit la plupart de ses propositions du Mexique (figures 2.1 et 2.3). Cela indique que l'information sur le Fonds atteint les ONG mexicaines, contrairement aux préoccupations soulevées par certains intervenants selon lesquelles le Mexique serait défavorisé en raison de son infrastructure de communications moins développée. En outre, cela laisse penser que le FNACE est une plus importante source de financement au Mexique qu'au Canada et aux États-Unis, où il existe de nombreux autres organismes subventionnaires. Même s'il y a eu moins de propositions en provenance des États-Unis, les propositions reçues de ce pays visaient généralement des montants plus

considérables que celles qui provenaient du Mexique et du Canada.

Figure 2.2 Fonds accordés selon le pays

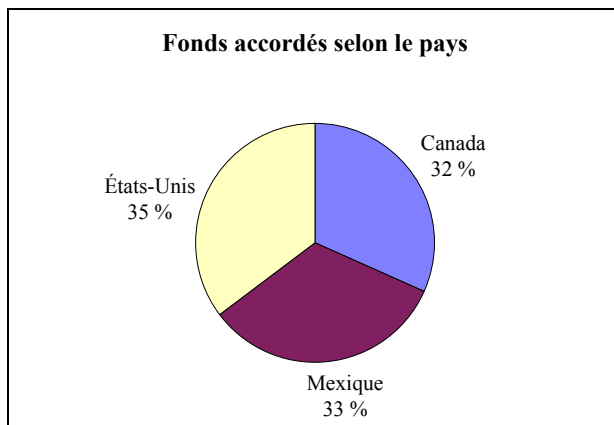
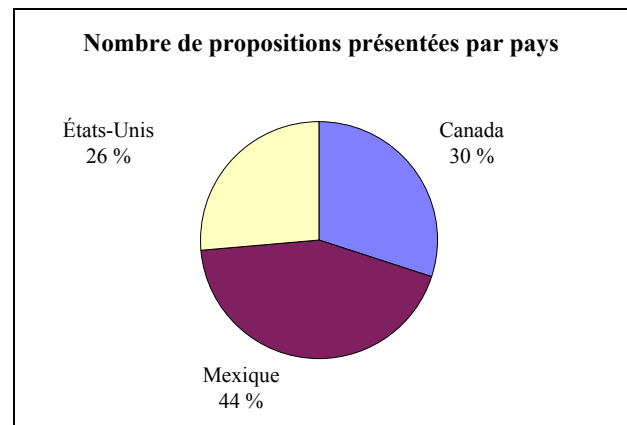


Figure 2.3 Propositions présentées selon le pays



Les subventions accordées se répartissaient à peu près également entre les trois pays (figure 2.2). Même si les États-Unis comptaient le plus petit nombre de projets approuvés, ces projets ont reçu la plus importante proportion des fonds. L'inverse se produisait au Canada : ce pays a obtenu le plus grand nombre de subventions, mais une proportion du montant total inférieure à celle des États-Unis et du Mexique. Il faut signaler que ces chiffres sont quelque peu trompeurs, car certains projets sont réalisés en collaboration avec une ONG d'un autre pays. Par exemple, le Mexique profite de beaucoup de subventions attribuées à des bénéficiaires américains parce que ces subventions visent des projets transfrontaliers.

Répartition sectorielle

Figure 2.4 Subventions selon le secteur de programme

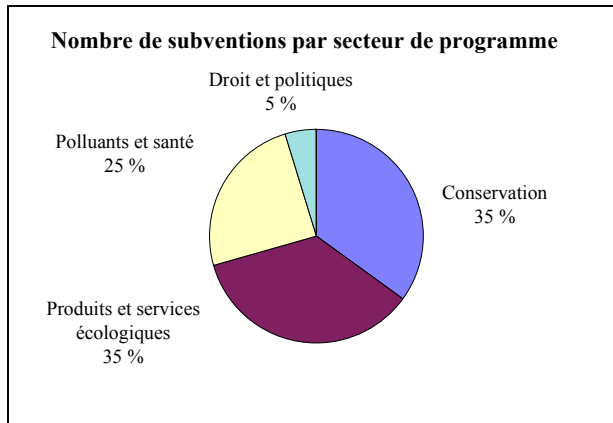
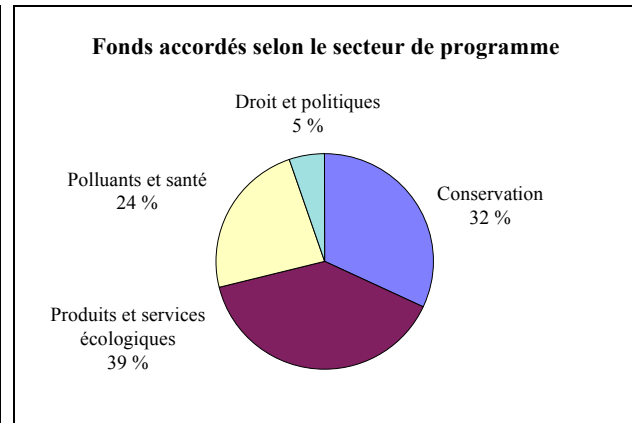
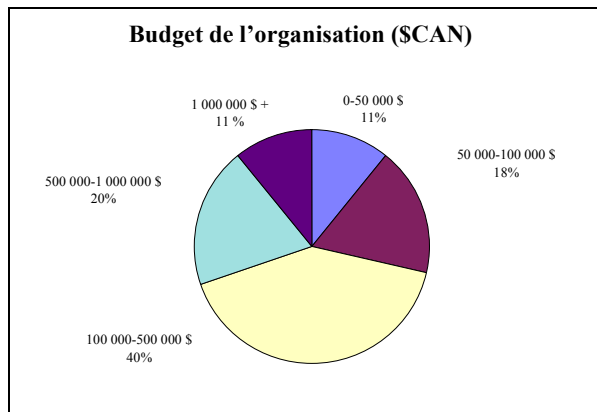
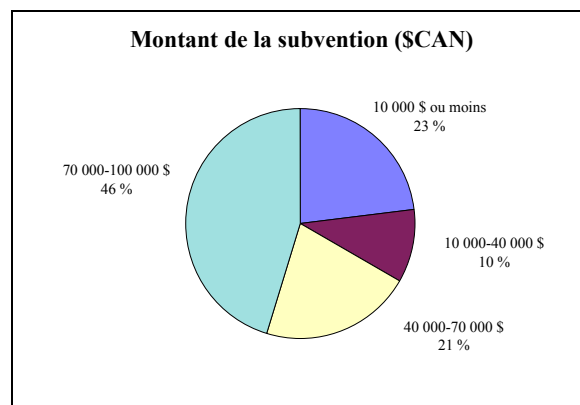


Figure 2.5 Fonds accordés selon le secteur de programme



Les figures 2.4 et 2.5 donnent un aperçu de la façon dont les projets du FNACE s’inscrivent dans les grands secteurs de programme de la CCE pour l’an 2000. Ces secteurs de programme ont évolué au fil des ans et le classement des projets a été mis à jour pour tenir compte de ces changements; ainsi, les projets qui relevaient en 1996 de la protection de l’environnement entreraient maintenant dans la catégorie de la conservation de la biodiversité ou des polluants et de la santé. Le nombre de projets est à peu près égal dans le secteur de la conservation de la biodiversité et dans le volet des produits et services écologiques du secteur de l’environnement, de l’économie et du commerce; le secteur des polluants et de la santé recueille quant à lui une proportion légèrement inférieure des projets totaux. Le secteur du droit et des politiques compte, de loin, le plus petit nombre de projets. Cela peut en partie s’expliquer par le fait que peu de groupes communautaires s’occupent au premier chef du droit et des politiques de l’environnement. Il faut cependant mentionner que le droit et les politiques sont souvent des éléments constitutifs de projets qui relèvent d’autres catégories. En fait, le caractère transsectoriel est une particularité des projets du FNACE : ceux-ci ont tendance à combiner des éléments relevant de plusieurs secteurs de programme de la CCE.

Figure 2.6 Subventions selon la taille de l'organisation**Figure 2.7 Subventions selon le montant**

Les subventions dont le montant est considérable prédominent : celles de la catégorie 70 000 \$–100 000 \$CAN représentent près de la moitié des subventions du FNACE (figure 2.7). Le quart des subventions accordées étaient de faible montant (moins de 10 000 \$CAN).

Les fonds du FNACE sont octroyés à une combinaison raisonnablement bien répartie de petites et de grandes organisations (figure 2.6). Les projets des zones rurales ont reçu deux fois plus de subventions que ceux des zones urbaines et 10 % des projets acceptés visaient les peuples autochtones. Les bénéficiaires ont connu des succès inégaux pour ce qui est de l'obtention de fonds additionnels auprès d'autres sources. Les subventions du FNACE représentaient entre 20 % et 90 % du financement des projets; en moyenne, cette proportion s'établissait à 45 %.

3. Rendement du FNACE

3.1 Introduction

Nous examinerons dans la présente section les constatations issues de l'évaluation sous trois grandes rubriques : 1) efficacité du FNACE; 2) répercussions et retombées du FNACE; 3) pertinence et raison d'être du FNACE. En outre, le groupe d'intervenants a défini des secteurs clés de rendement sur lesquels l'évaluation devait également porter. Ces secteurs clés, dont il est tenu compte tout au long du présent rapport, sont les suivants : 1) liens entre le FNACE et les buts globaux de la CCE; 2) liens entre le FNACE et les programmes de la CCE; 3) liens entre le FNACE et les collectivités.

3.1.1 Efficacité du FNACE

Constatation 1 : L'évaluation du programme du FNACE présente des difficultés en raison du caractère évolutif de ses buts et objectifs.

L'efficacité se rapporte à la capacité d'un programme d'atteindre les buts et objectifs fixés. Les objectifs du FNACE ont évolué depuis le début des activités du Fonds en 1996. De même, les buts et objectifs des programmes de la CCE ont en quelque sorte revêtu l'apparence d'une « cible en mouvement » et ont évolué au cours des cinq dernières années avant de parvenir à leur stade actuel, où ils sont de portée plus précise. Cette évolution est en partie attribuable au fait que la CCE est une organisation relativement nouvelle, mais découle aussi du caractère réactionnel du mandat de la CCE, qui consiste à promouvoir la coopération et la participation du public en matière de conservation et de protection de l'environnement en Amérique du Nord.

À l'origine, les lignes directrices du FNACE, établies par le Comité consultatif public mixte (CCPM), étaient de portée très générale. Au cours des quatre dernières années, le Fonds a modifié ses priorités en matière d'octroi de subventions pour tenir compte de l'évolution des priorités de la CCE, et pour faire en sorte que ses objectifs soient clairement ciblés et s'alignent stratégiquement sur les grands secteurs de programme de la CCE. Le défi que nous avons à relever devient donc le suivant : comment évaluer adéquatement l'efficacité du FNACE, compte tenu du caractère évolutif de ses propres objectifs et de ceux de la CCE?

Le tableau 3.1 présente les objectifs déclarés de l'ANACDE, de la CCE et du FNACE; il donne un aperçu du degré limité de concordance entre les buts et objectifs de chaque palier. Compte tenu de ces écarts, nous avons proposé une liste d'objectifs officiels et officieux du FNACE pour guider la présente évaluation. Ces objectifs sont également énumérés au tableau 3.1.

Tableau 3.1 Objectifs de l'ANACDE, de la CCE et du FNACE

PALIER	OBJECTIFS
Buts de l'ANACDE	<ul style="list-style-type: none"> • encourager la protection et l'amélioration de l'environnement • favoriser un développement durable fondé sur la coopération et sur des politiques environnementales et économiques cohérentes • intensifier la coopération entre les Parties en vue de mieux assurer la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la flore et la faune sauvages • appuyer les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA • éviter de fausser le jeu des échanges ou d'opposer de nouveaux obstacles au commerce • renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois, réglementations, procédures, politiques et pratiques environnementales • favoriser l'observation et l'application des lois, réglementations et politiques environnementales • favoriser l'adoption de mesures environnementales qui soient à la fois économiques et efficaces • promouvoir la mise en place de politiques et de pratiques pour la prévention de la pollution
Objectifs stratégiques du Secrétariat de la CCE ¹	<ul style="list-style-type: none"> • consolider son rôle de centre d'information et d'analyse des politiques relativement à des enjeux environnementaux importants pour l'Amérique du Nord • démontrer que l'Amérique du Nord joue un rôle de premier plan en accélérant la mise en œuvre d'initiatives régionales et mondiales • créer un réseau nord-américain de spécialistes, d'universitaires et de représentants d'ONG et d'entreprises qui se penchera sur des questions déterminées ayant une importance environnementale régionale • prouver que la CCE constitue une tribune valable pour prévenir les différends commerciaux liés à l'environnement • contribuer de façon significative à la réduction et à l'élimination de polluants en Amérique du Nord • renforcer la protection des écosystèmes et de la biodiversité en Amérique du Nord
Objectifs du FNACE ²	<ul style="list-style-type: none"> • financer des projets communautaires • mettre l'accent sur le renforcement des capacités et la conclusion de partenariats transfrontaliers et transsectoriels • accorder des subventions aux projets qui cadrent avec le Plan de programme triennal de la CCE et établir des liens entre les résultats de ces projets et d'autres éléments du programme de travail de la Commission • prioriser la participation du public au processus de la CCE et à d'autres processus qui ont une pertinence sur le plan régional

¹ Objectifs tirés du *Programme d'action nord-américain pour 2000 à 2002* de la CCE.

² Objectifs tirés du plan de programme pour 1999-2000.

PALIER	OBJECTIFS
Objectifs du FNACE établis pour les besoins de l'évaluation	<p>Objectifs officiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • financer des projets communautaires qui visent à régler un problème précis et mènent à des résultats concrets • réaliser les objectifs de la CCE et de l'ANACDE • développer ou renforcer les capacités des populations, organisations et institutions locales • soutenir des partenariats de collaboration et des activités régionales de réseautage concernant des questions qui ont une pertinence à l'échelle nord-américaine • échanger de l'information sur l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord • financer des projets qui obtiennent des fonds auprès d'autres sources et qui mettent de l'avant des idées novatrices pouvant être appliquées ailleurs • soutenir la participation du public <p>Objectifs officieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prioriser les projets qui font le lien entre le commerce et l'environnement • favoriser des modèles holistiques de résolution de problèmes environnementaux s'éloignant de l'approche verticale de type « silo » • éclairer la CCE en lui fournissant une information issue des collectivités locales

Constatation 2 : Plus les buts et objectifs du FNACE s'alignent sur ceux de la CCE, plus le programme soutient efficacement la Commission.

À l'heure actuelle, les critères fondamentaux du FNACE comprennent les suivants :

LE FNACE VISE À SOUTENIR DES ACTIVITÉS QUI SONT :	LE FNACE SOUTIENT ÉGALEMENT DES PROJETS QUI :
communautaires	contribuent à la réalisation des objectifs de la CCE énoncés dans son programme de travail
d'ampleur restreinte et axées sur des projets	obtiennent un soutien financier additionnel d'autres sources
des partenariats de collaboration	renforcent les capacités des populations et institutions locales

Comme nous l'avons mentionné dans le commentaire sur la constatation 1, le FNACE a évolué au cours de ses quatre années d'activité et est passé du financement d'un vaste éventail d'initiatives environnementales communautaires (comme le prescrivaient les lignes directrices initiales) à une mise de l'accent sur les projets liés au programme de la CCE. D'autres aspects du programme ont également été modifiés. L'évolution du FNACE peut être résumée comme suit³ :

- Le type de projets que recherche le FNACE a évolué de concert avec le programme de travail de la CCE. Conformément aux directives du Conseil de la CCE, les projets financés par le Fonds sont maintenant plus étroitement liés au programme de travail de la Commission.

³ On trouvera à l'annexe IV une description détaillée de l'évolution des secteurs d'intérêt prioritaire du FNACE entre 1996 et 2000.

- On met de plus en plus l'accent sur le contexte nord-américain du FNACE. Les projets qui reçoivent des subventions devraient à la fois être communautaires et avoir de la pertinence à l'échelle de l'Amérique du Nord (partenariats bilatéraux et trilatéraux, interventions axées sur des problèmes importants à l'échelle nord-américaine, reproductibilité dans une vaste gamme de contextes, etc.).
- Le FNACE a accru le rôle qu'il joue dans la facilitation des échanges entre les bénéficiaires et dans le réseautage entre les ONG nord-américaines en général.
- Le FNACE est de plus en plus perçu comme ayant un rôle à jouer dans la facilitation de la participation du public aux processus de la CCE.
- En raison d'une diminution du budget du FNACE pour l'an 2000, le plafond des subventions a été abaissé et le stade des propositions préliminaires a été supprimé.

La correspondance plus étroite entre les objectifs du FNACE et le programme de la CCE a pour avantage de permettre la création de liens entre les projets financés par le Fonds, de même qu'entre ces projets et les programmes de la Commission. Ces liens ajoutent de la valeur sous diverses formes et établissent des ponts entre l'action communautaire et les préoccupations à l'échelle régionale (nord-américaine) – ce qui constitue le créneau particulier du FNACE. L'étude de cas 1 donne des exemples de la façon dont cette interaction a donné lieu à une collaboration novatrice entre les ONG et la CCE.

Certains intervenants croient que le FNACE doit également bénéficier d'une souplesse suffisante pour pouvoir envisager des projets novateurs qui ne correspondent pas aussi étroitement aux secteurs de programme de la CCE. En faisant de la place à un certain degré de créativité dans l'élaboration des programmes, on fait en sorte de soutenir la capacité des organisations communautaires de trouver des solutions uniques aux défis environnementaux.

Étude de cas 1 – Dans le sillage de l'action locale : les produits et services écologiques à l'échelon communautaire

La portée plus ciblée du FNACE résulte à la fois d'un effort délibéré visant à mieux faire concorder les projets subventionnés par le Fonds avec les programmes de la CCE, lesquels sont eux-mêmes devenus plus ciblés au cours des quatre dernières années, et de la réceptivité du FNACE aux besoins exprimés par le milieu des ONG en Amérique du Nord. Ces besoins sont portés à la connaissance des responsables du Fonds par le biais de propositions et de rapports, ainsi que dans le cadre d'activités parrainées par le FNACE et la CCE.

Dès le début, il est apparu très clairement que le potentiel représenté par les produits et services écologiques était un domaine que beaucoup d'ONG et de collectivités voulaient examiner plus avant et que celles-ci considéraient le FNACE comme une source appropriée de financement pour ces activités. En 1996, le FNACE a subventionné un certain nombre de projets axés sur la « production durable ». Parmi les buts visés par ces projets, mentionnons les suivants : déterminer les produits et services écologiques potentiels; établir des plans de gestion des ressources naturelles et élaborer des approches durables dans les domaines de l'agriculture et du tourisme; promouvoir la conception écologiquement rationnelle (des meubles, des immeubles, etc.).

Des organisations œuvrant dans ces domaines ont cerné diverses possibilités (p. ex., l'exploitation de produits forestiers non ligneux) et plusieurs défis (difficultés posées par la commercialisation des produits, y compris l'accès à la certification). En 1997, le FNACE a financé un certain nombre de projets axés sur le renforcement des capacités dans ces domaines en octroyant des subventions à des organisations comme les suivantes : *Unión Nacional de Organizaciones de Forestería Comunal, Invertir, Rainforest Alliance*; Syndicat national des cultivateurs/*Unión Nacional de Organizaciones Regionales Campesinas Autónomas; Ecología y Desarrollo de Tlaxcala y Puebla*.

Lorsqu'il est devenu clair que l'absence de système national d'accréditation (particulièrement au Mexique) était l'un des facteurs qui limitaient l'accès des petits producteurs à la certification, le FNACE a porté son attention sur cette question. Il a accordé une subvention au *Forest Stewardship Council (FSC, Conseil d'intendance des forêts)* pour l'élaboration de normes régionales au Canada – et, plus récemment, pour l'établissement de liens entre le FSC et les pratiques d'exploitation forestière durable des peuples autochtones (par l'attribution d'une subvention à l'Association nationale de foresterie autochtone). Il a aussi octroyé des fonds pour renforcer la nouvelle initiative d'accréditation au Mexique, *Certimex*, et pour permettre d'indispensables activités de formation d'inspecteurs par l'attribution d'une subvention à l'*Asociación Mexicana de Inspectores Orgánicos*. Parmi les autres défis cernés, on compte les conflits (et le risque connexe de confusion) entre les divers systèmes d'étiquetage (p. ex., produits biologiques, commerce équitable, FSC). Le FNACE a financé des projets (du *Falls Brook Centre* et de l'*Institute for Agriculture and Trade Policy*) afin de promouvoir le dialogue entre les organisations d'accréditation et de normalisation et pour la tenue d'inspections conjointes dans le cadre de projets pilotes.

Disposant d'une masse critique de projets liés aux produits et services écologiques, le FNACE a organisé, à Oaxtepec (Morelos), en mars 1999, une réunion des bénéficiaires et d'autres ONG intéressées. Les 70 participants ont formulé diverses recommandations sur la participation de la CCE à la promotion des produits et services écologiques; deux représentants ont transmis ces recommandations à la réunion du CCPM qui a immédiatement suivi à Mexico. Divers participants à la rencontre ont par la suite élaboré des initiatives de collaboration et pris part à des projets de la CCE.



Constatation 3 : Un nombre significatif de projets financés par le FNACE soutient directement la réalisation des buts et objectifs de la CCE.

Les quatre secteurs de programme fondamentaux de la CCE sont les suivants : environnement, économie et commerce; conservation de la biodiversité; polluants et santé; droit et politiques de l'environnement. De nombreux projets subventionnés par le FNACE ont des liens clairs avec les programmes de la CCE. Par exemple, le Fonds a financé divers projets dans les domaines suivants :

- la surveillance par les citoyens et un meilleur accès du public à l'information sur l'environnement (questions liées à la fois au secteur de programme relatif aux polluants et à la santé — y compris le projet sur le registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) — et au volet de l'application des lois du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement);
- les espèces migratrices et la conservation des habitats (avec une mise de l'accent sur les espèces d'intérêt prioritaire pour la CCE, comme les oiseaux migrateurs, et sur des régions comme celle de San Pedro, où la CCE joue un rôle particulièrement actif);
- la gestion transfrontalière des écosystèmes communs (y compris les régions d'intérêt prioritaire pour la CCE comme le golfe du Maine et la baie des Californies, ainsi que la mise à l'essai de formules — comme celle des aires marines protégées — qui intéressent la CCE);
- le lien entre la conservation de la biodiversité et les produits et services écologiques (avec une mise de l'accent sur les domaines qui intéressent la CCE, comme le café d'ombre et l'écotourisme).

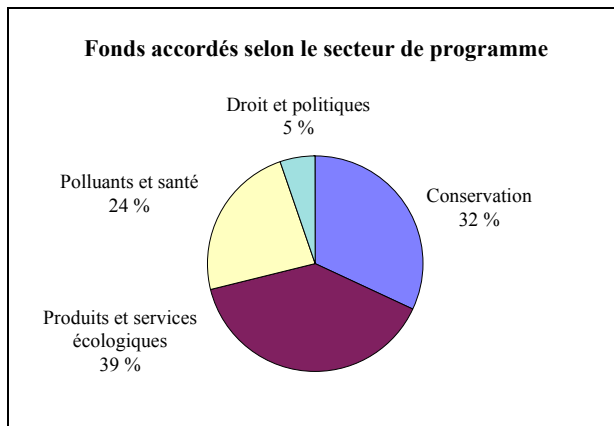
Environ 70 % des subventions du FNACE ont été attribuées dans les domaines des produits et services écologiques et de la conservation de la biodiversité; le secteur de programme relatif aux polluants et à la santé a totalisé 25 % des subventions et celui du droit et des politiques de l'environnement, 5 % uniquement. Cela constitue, il est vrai, une répartition non uniforme des fonds entre les priorités de programme, mais il faut signaler que les subventions ont été accordées dans des secteurs où le travail communautaire est le plus pertinent. Il est aussi à noter que bon nombre des projets subventionnés englobent des éléments liés à plusieurs secteurs de programme de la CCE.

« Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a clairement bénéficié du FNACE. Dans le cas de certains projets, comme celui du FMN sur [les solutions de rechange au DDT pour] la lutte contre la malaria, les liens sont directs; dans d'autres cas, ces liens sont moins directs, mais ils peuvent être tout aussi importants. »

Gestionnaire de programme de la CCE

Le FNACE a financé des projets dans des domaines où la participation de la CCE s'est intensifiée par la suite (p. ex., écoétiquetage, café d'ombre, produits forestiers non ligneux et écotourisme). Ces projets ont constitué une base tout indiquée d'études de cas sur laquelle la Commission pouvait s'appuyer pour élaborer ses activités; ils ont aussi permis de nouer des liens avec les acteurs et réseaux pertinents qui ont fourni un bassin d'expertise aux programmes de la CCE et que l'on a pu ensuite davantage intégrer aux processus de la Commission. Les bénéficiaires du FNACE ont participé à diverses réunions de la CCE, notamment celles portant sur le café d'ombre, l'écotourisme, les oiseaux migrateurs, la gestion rationnelle des produits chimiques et les registres de rejets et de transferts de polluants. Le FNACE offre en outre aux ONG qui entrent initialement en contact avec la CCE en participant aux programmes de celle-ci, la possibilité de réaliser sur le terrain des projets concrets qui viennent compléter les efforts de la Commission (figure 3.1).

Figure 3.1 Fonds accordés par le FNACE selon le secteur de programme



La majorité des répondants (bénéficiaires) consultés croient fermement que leurs projets subventionnés par le FNACE contribuent directement à la réalisation des buts et objectifs des programmes de la CCE. La plupart des programmes de la Commission sont axés sur les politiques à l'échelon de la macro-analyse (p. ex., droit et politiques : élaboration de politiques provinciales relatives aux déchets dangereux), à l'opposé de la démarche ascendante adoptée par les projets du FNACE. Les gestionnaires de programme de la CCE estiment que les projets du Fonds jouent un rôle clé en éclairant leurs programmes sur les réalités de la mise en œuvre d'activités environnementales à l'échelon communautaire. Les gestionnaires de programme de la Commission tirent des leçons de l'expérience

acquise à l'échelon local par les bénéficiaires du FNACE et intègrent ces leçons afin d'améliorer leurs propres programmes.

Les bénéficiaires du FNACE appuient la mission de la CCE et croient qu'elle favorise la réalisation d'importants objectifs écologiques étroitement liés aux activités environnementales qu'ils mènent eux-mêmes. La plupart des bénéficiaires du Fonds ont demandé des subventions pour financer des projets auxquels ils participaient déjà ou qu'ils avaient déjà élaborés. Cela montre la concordance entre les priorités environnementales locales et les buts de portée plus générale de la CCE.

« La CCE a été créée pour assurer la surveillance environnementale au nom du public nord-américain. Le FNACE joue un rôle clé en concrétisant cette promesse de l'ALÉNA. »

Gestionnaire de programme de la CCE

Constatation 4 : Le FNACE est un mécanisme important pour la CCE en raison de sa contribution à l'établissement d'une clientèle communautaire pour la Commission.

Même si certains programmes de la CCE ont des liens plus étroits que d'autres avec le public, le FNACE est un mécanisme de la Commission qui œuvre directement au niveau de la base avec les populations locales. Les ONG et les organisations communautaires financées par le Fonds ajoutent de la valeur aux objectifs des programmes de la CCE en intégrant une composante communautaire aux travaux de la Commission. Facteur plus important encore, elles forment une clientèle cible pour la CCE et aident à montrer comment on peut appliquer les politiques environnementales et les innovations sur le terrain.

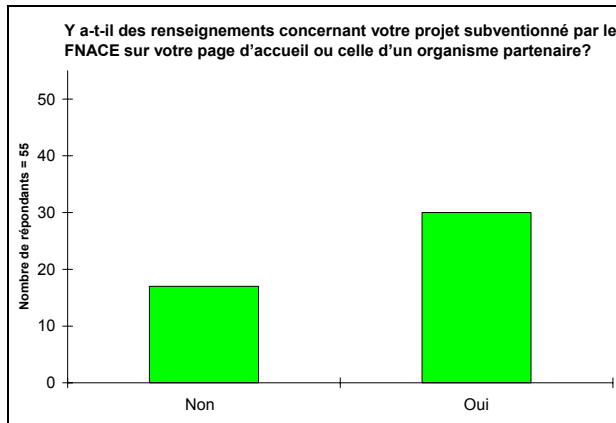
« La plupart des programmes de la CCE sont axés sur les politiques et adoptent une démarche descendante. Nous avons souvent besoin d'obtenir « l'heure juste » des gens de la base pour pouvoir intégrer les réalités quotidiennes à notre travail d'élaboration des politiques. »

Gestionnaire de programme de la CCE

Le FNACE donne à la CCE une plus grande visibilité dans la collectivité environnementale en transmettant de l'information sur la Commission aux ONG avec lesquelles il est en rapport. Plus de la moitié des répondants indiquent qu'ils ont reçu des renseignements sur la CCE de la part des employés du FNACE ou qu'ils ont eux-mêmes consulté ces renseignements sur le site Web de la Commission. De même, la majorité des répondants ont leur propre page d'accueil et plus de la moitié d'entre eux affichent sur leur site de l'information concernant leur projet subventionné par le FNACE (figure 3.2). Environ

25 % des bénéficiaires ont obtenu une couverture médiatique à propos de la subvention reçue du Fonds, à l'échelon local aussi bien que national. Au moins 75 % des bénéficiaires publient leurs propres revues, bulletins, rapports annuels ou rapports de recherche qu'ils diffusent auprès de leur public cible. Cette couverture contribue à informer un auditoire encore plus vaste sur les activités du FNACE et de la CCE. En outre, la grande majorité des produits réalisés grâce à une subvention du FNACE font mention de ce soutien et un certain nombre d'entre eux portent le logo de la CCE.

Figure 3.2 Promotion du FNACE et de la CCE sur les pages d'accueil des bénéficiaires



Au moins le tiers des bénéficiaires du FNACE ont communiqué avec des employés du Fonds ou de la Commission pour entrer en rapport avec d'autres bénéficiaires ou avec des personnes-ressources effectuant des travaux apparentés au sein de la CCE. Uniquement au cours des six derniers mois (d'octobre 1999 à mars 2000), le personnel du FNACE a reçu plus de 300 demandes de renseignements, essentiellement par courriel. Les questions concernaient le FNACE lui-même, la CCE, l'appel de propositions du Fonds et d'autres activités touchant l'environnement en Amérique du Nord. Cela laisse penser que le public considère le Fonds et la Commission comme des sources importantes de renseignements pour les travaux qui s'effectuent dans le domaine de l'environnement.

Le FNACE contribue aussi à promouvoir la crédibilité de la CCE au sein de la collectivité environnementale. Cette crédibilité dépend du fait que la collectivité perçoit le Fonds comme permettant un vaste accès du public et produisant des résultats sur le terrain.

Constatation 5 : Le FNACE joue un rôle en facilitant la participation du public, à l'échelon communautaire, aux activités de la CCE; cependant, on pourrait exploiter plus à fond la capacité du FNACE d'amener les bénéficiaires à prendre davantage part aux processus de la CCE.

L'ANACDE fait état, dans ses dispositions, de la ferme conviction selon laquelle les efforts de protection et de conservation de l'environnement se trouvent améliorés et multipliés par des mécanismes solides de participation du public. Dans toute la mesure du possible, la CCE vise à intégrer à ses programmes et projets des modes efficaces et opportuns de participation du public.

On s'accorde généralement à dire que le FNACE est un outil d'une grande efficacité pour ce qui est de toucher le public et d'encourager sa participation à la résolution d'importants enjeux environnementaux. Le Fonds peut être perçu à la fois comme une forme de participation du public et comme un mécanisme de promotion de la participation aux activités de la CCE. Le CCPM est le mécanisme de la CCE qui crée une tribune où le public peut exprimer ses préoccupations relatives à l'environnement, tandis que le FNACE aide les collectivités à prendre des mesures concrètes afin d'atteindre leurs objectifs environnementaux. Beaucoup de projets du FNACE ont cependant pour résultat secondaire d'assurer la participation du public.

La plupart des bénéficiaires interrogés ont dit avoir entendu parler de la CCE par diverses sources auprès desquelles ils avaient également obtenu de l'information sur le FNACE. Près de la moitié des bénéficiaires interrogés ont participé à une réunion organisée par le Fonds (figure 3.3) et certains ont pris part à des réunions ou activités de la CCE (figure 3.4), surtout après avoir présenté leur demande de subvention au FNACE. On s'accorde généralement à dire que la Commission pourrait donner une meilleure visibilité aux résultats obtenus par le Fonds. Cela représente un défi étant donné le caractère

limité des mécanismes de communication, au sein de la CCE, qui permettent d'échanger de l'information sur le programme de subventions du FNACE et d'en tirer des leçons. La plupart des gestionnaires de programme de la Commission estiment que les mécanismes de communication et de présentation de rapports entre la CCE et le FNACE devraient être renforcés.

Figure 3.3 Participation des bénéficiaires aux réunions du FNACE

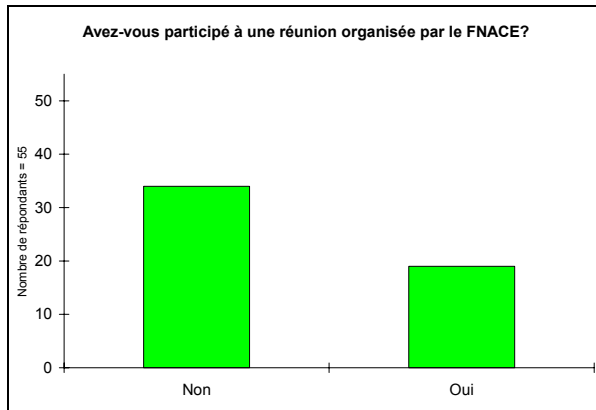
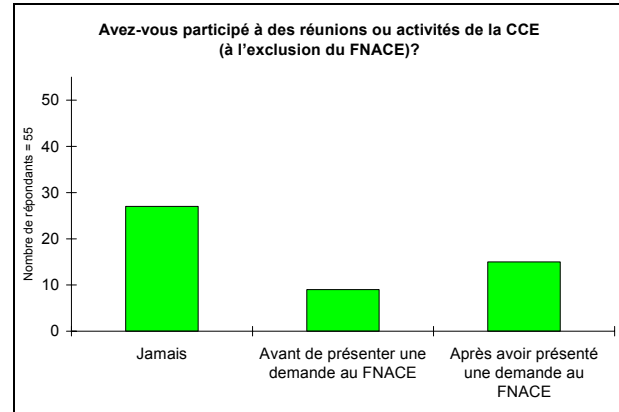


Figure 3.4 Participation des bénéficiaires à des réunions ou activités organisées par la CCE (à l'exclusion du FNACE)



La participation des bénéficiaires du FNACE n'est pas de même nature que la participation engendrée par le CCPM, car elle concerne exclusivement des groupes qui s'occupent de la protection de l'environnement à l'échelon de la mise en œuvre. Les bénéficiaires peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du CCPM touchant la participation directe du public en prenant davantage part aux activités de la CCE, mais leur participation indirecte peut être tout aussi importante. Puisque les bénéficiaires réalisent concrètement des projets écologiques novateurs, ils se trouvent très bien placés pour saisir les changements et les réalités nouvelles dans la sphère de l'environnement. En éclairant la CCE et ses intervenants sur ces nouvelles tendances, les bénéficiaires sont à même de prendre part au processus de la CCE sans nécessairement être directement en communication avec elle. Le cas du café d'ombre (étude de cas 2) montre les avantages d'une intégration des bénéficiaires du FNACE aux processus plus globaux de la CCE.

« Notre personnel envisage maintenant les projets de conservation locaux dans un contexte plus global. Auparavant, les projets de conservation de la biodiversité étaient planifiés et mis en œuvre à l'échelle locale, avec une aide modeste de la part de scientifiques se trouvant dans des zones autres que le bassin du lac Mono. À présent, les propositions témoignent du fait que le personnel comprend mieux comment les recherches sur le bassin du lac Mono s'insèrent dans une perspective plus globale. »

Représentant du comité du lac Mono (Californie)

Étude de cas 2 – Bâtir la coopération environnementale de bas en haut : Le cas du café

En 1996, lorsque Équiterre lança la campagne « Un juste café », les consommateurs auxquels on demandait s'ils connaissaient le café équitable ou écologique ne savaient que répondre et leurs yeux se remplissaient d'interrogations. S'il est vrai que la majorité des Nord-Américains consomment du café quotidiennement, peu d'entre eux se rendent compte des liens qui existent entre leur élixir matinal, l'état de l'environnement et les conditions de vie des producteurs de café.

Cette situation est en train de changer. Grâce à une poignée d'organismes du Canada, du Mexique et des États-Unis, plusieurs projets ont été mis de l'avant afin de faire du café un outil de changement. L'exemple du café illustre bien comment nos choix de consommation quotidiens ont des répercussions environnementales et sociales partout en Amérique du Nord. En choisissant un « café durable », qu'il soit équitable, biologique ou cultivé sous couvert forestier, les consommateurs contribuent à la conservation de la diversité écologique et à une plus grande justice sociale. Le café dresse un pont entre producteurs et consommateurs et ouvre la porte à un commerce plus écologique et équitable au sein des pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a joué un rôle significatif dans le développement du commerce durable du café. Les projets communautaires qu'il a soutenus d'hier à aujourd'hui ont des répercussions tout au long de la route du café. Autour des caféiers, les paysans mexicains examinent les avantages de l'agriculture durable, alors qu'au Canada et aux États-Unis, on observe un intérêt de plus en plus marqué pour un café écologique et équitable.

Grâce à sa vision intégrée, le FNACE canalise des forces autrement dispersées. Ses activités et interventions favorisent les échanges d'information et la coopération entre organismes de la base menant à de nouvelles formes de réseautage et à l'établissement de stratégies communes en Amérique du Nord. Ainsi, la réunion d'Oaxtepec, organisée par le FNACE en mars 1999, a permis à plus d'une trentaine d'organisations du Canada, du Mexique et des États-Unis de se rencontrer pour la première fois et d'axer leurs discussions autour du thème du commerce durable.

Le FNACE permet aussi de consolider les liens entre les projets de la CCE et le public par le biais des groupes communautaires. Des organismes tels que Certimex, l'*Asociación Mexicana de Inspectores Orgánicos*, *Conservation International*, Équiterre, *Falls Brook Centre* et l'*Institute for Agricultural and Trade Policy*, ont tous bénéficié du soutien du Fonds et continuent de collaborer avec la CCE. Tous travaillent au développement du commerce durable et ont participé activement à la rencontre d'Oaxaca (29 et 30 mars 2000) portant sur le café cultivé sous couvert forestier. Cette conférence s'est d'ailleurs conclue sur une recommandation selon laquelle la Commission devrait assumer le rôle de chef de file dans l'élaboration d'une structure de collaboration nord-américaine qui faciliterait l'essor du café durable en Amérique du Nord.

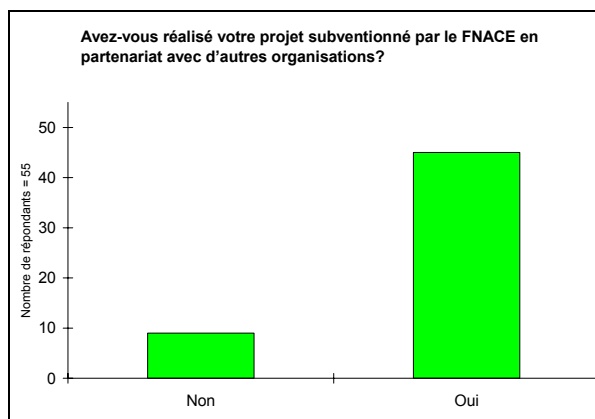
Si comme son nom l'indique, la CCE a bien pour mandat de favoriser la coopération environnementale entre les trois pays de l'ALÉNA, cette coopération ne saurait être durable sans la participation des groupes de la base. Le FNACE s'est avéré être un mécanisme efficace permettant de tisser des liens importants entre les milieux communautaires et gouvernementaux en Amérique du Nord.



Constatation 6 : Le FNACE soutient les efforts déployés par la CCE pour promouvoir les processus trinationaux qui encouragent les méthodes novatrices et conjointes de résolution des problèmes environnementaux.

L'ampleur et la portée des nouveaux problèmes environnementaux à l'échelle régionale exigent un degré sans précédent de coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La plupart des projets financés par le FNACE sont novateurs⁴, favorisent une collaboration étroite de la part des collectivités locales et encouragent celles-ci à adopter une perspective nationale ou régionale (nord-américaine) dans leurs activités. Grâce aux subventions du Fonds, des organisations ont accru leur capacité à coordonner des processus régionaux et à appliquer des approches concertées pour résoudre des problèmes environnementaux. Le FNACE a contribué à la création d'une communauté nord-américaine qui travaille à mettre en œuvre un plan d'action commun dans le domaine de l'environnement.

Figure 3.5 Partenariats relatifs aux projets du FNACE



Le FNACE met beaucoup l'accent sur le réseautage et la coopération transsectorielle dans ses activités d'octroi de subventions. La grande majorité des bénéficiaires fait appel à des partenariats dans le cadre des projets financés par le Fonds (figure 3.5). Bon nombre de ces bénéficiaires travaillaient déjà en collaboration avec d'autres groupes avant d'avoir obtenu leur subvention.

« Nous avons la possibilité de travailler avec des partenaires de l'extérieur du pays et de créer un outil adapté à l'Amérique du Nord. Cela dit, il est également possible de créer un outil d'envergure plus internationale. »

Représentant d'Équiterre, Montréal (Canada)

L'élément le plus impressionnant est la formidable variété de relations tissées grâce aux projets du FNACE. Ces relations transcendent les frontières, les secteurs et les programmes. La collaboration revêt deux grandes formes : 1) les projets sont

souvent réalisés par plusieurs organisations; 2) les organisations qui se chargent seules de réaliser des projets sollicitent la participation d'autres organisations sur le terrain et établissent des réseaux avec d'autres groupes afin d'échanger des idées.

Environ 25 % des bénéficiaires interrogés ont dit adopter une perspective nord-américaine dans leurs projets écologiques par suite de leur interaction avec le FNACE.

Réseaux bilatéraux et trilatéraux

États-Unis–Canada : 6

États-Unis–Mexique : 8

Canada–Mexique : 6

États-Unis–Canada–Mexique : 10

(Parmi les 30 projets qui étaient explicitement basés sur des réseaux)

⁴ Les projets « novateurs » sont ceux qui adoptent de nouvelles façons d'aborder des problèmes environnementaux existants ou qui créent de nouveaux modèles environnementaux pouvant être appliqués ailleurs.

Étude de cas 3 – Des partenariats qui transcendent les régions, les frontières et les écosystèmes

Le FNACE finance de nombreux partenariats trinationaux; il encourage également des projets qui touchent des sous-régions de l'Amérique du Nord comme les écosystèmes transfrontaliers, les voies migratoires et les zones où deux pays partagent des ressources ou se heurtent à des problèmes communs.

The Transboundary Flathead
JEWEL IN THE CROWN OF THE CONTINENT





"The idea of taking an old concept — an International Cross-border System — and applying it to the specific case of the Flathead Without the national commitment and support of the effort, the Flathead could not be managed, unified and the value being increased for it."

— Dave O'Leary, Friends of the Flathead, Kamloops, British Columbia



"The Flathead is the only large, intact, flat-topped valley in western Canada that has an intact natural ecosystem. Conservation through a unified, high density of grizzly bears, bison and elk is a natural resource. Restoration programs that have a regional focus."

— Bruce McArthur, Bear Encounters, Kamloops, British Columbia



"The Flathead watershed is one of the most important in the world. The US and Canada have a special responsibility for working together to protect and restore the watershed. The US and Canada have a special responsibility for working together to protect and restore the watershed. The US and Canada have a special responsibility for working together to protect and restore the watershed."

— Mike Beyer, US West Biologist



"We have people coming up to us to say 'Can't you do something about this?'"

— Mike Beyer, US West Biologist

MAP LEGEND

- Alberta-British Columbia-Idaho-Peak Parks
- British Columbia-Liberty Lands
- Special Economic Zones-Trans-Cross-Canada
- Private Land
- National Parks
- Montana State Lands
- Flathead National Forest
- Municipal Boundary

Le FNACE a accordé deux subventions à la **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada** pour l'**initiative de conservation du réseau Yellowstone to Yukon (Y2Y)**. Cette initiative vise à préserver les aires naturelles et à en rétablir la connectivité afin que des grands carnivores comme les grizzlis puissent disposer de l'aire de répartition indispensable à leur survie; la protection de l'aire de répartition du grizzli est aussi une façon de préserver l'intégrité de l'ensemble de l'écosystème. Dans la zone ciblée par Y2Y, le FNACE a également soutenu un projet de **coopération binationale entre l'East Kootenay Environmental Society et la Montana Wilderness Association** pour appliquer des **mesures de conservation dans la zone de la rivière Flathead**. Ce projet visait notamment à raviver et à soutenir les engagements des pouvoirs publics des deux côtés de la frontière concernant le passage à un mode de gestion transfrontalier. Une subvention à l'**Alberta Wilderness Association** a permis de soutenir des travaux effectués auprès des éleveurs de bétail et des exploitants d'entreprises écotouristiques dans une autre partie de la région Y2Y, tandis que des fonds attribués à **Friends of Kananaskis Country** ont permis la création d'un outil de soutien des travaux dans l'ensemble de la région de Yellowstone au Yukon. Cet outil, c'est-à-dire un document vidéo présentant les notions clés de la biologie de conservation (sur laquelle l'initiative Y2Y est fondée), sera également utile dans le cadre d'autres projets analogues partout en Amérique du Nord.

Le FNACE a soutenu des efforts binationaux sur la **côte de l'Atlantique et la côte du Pacifique** pour remettre en état des habitats en vue de protéger les stocks de poissons, pour faire participer les pêcheurs à l'élaboration et à la ratification d'un plan de gestion fondé sur des principes écologiques et pour créer à titre de projets pilotes des aires marines protégées (AMP). Il a également accordé des subventions à une série de projets le long de la **frontière américano-mexicaine** qui ont contribué à renforcer les capacités de la collectivité environnementale transfrontalière en train de se former par suite des nombreuses préoccupations communes aux deux pays, y compris celles liées à l'ALÉNA. Réalisés à l'intérieur des frontières nationales, mais se fondant sur des partenariats trinationaux et axant leurs activités sur des objectifs de la CCE, divers projets distincts, mais apparentés qui ont été subventionnés par le FNACE dans le sud du Mexique ont apporté une contribution notable aux efforts déployés dans cette région pour établir un lien entre les produits écologiques et la conservation de la biodiversité.

Constatation 7 : Le FNACE contribue aux efforts que déploie la CCE pour recueillir, diffuser et utiliser l'information sur l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Le FNACE a créé un réseau naturel et est devenu un centre d'information du simple fait qu'il reçoit plus de 400 propositions par année et qu'il a accumulé une foule de renseignements sur les activités environnementales en Amérique du Nord. De nombreux répondants estiment que le Fonds a comblé une lacune à l'échelle du continent en matière d'information et de diffusion, et qu'il faudrait s'efforcer de poursuivre l'expansion de cette fonction. Les bénéficiaires affirment aussi avoir adopté une nouvelle perspective, plus globalement nord-américaine, face à l'information qu'ils recueillent.

« Nous constatons que le besoin d'information sur les mécanismes de participation du public dans le cadre des lois environnementales du Mexique dépasse largement ce que nous avons imaginé. Bien des gens prennent connaissance de nos travaux sur le site Web de la CCE et nous demandent notre guide de participation du public. »

**Bureau des États-Unis de l'Environmental Law Alliance
Worldwide**

Le FNACE a de plus en plus facilité les échanges structurés entre les bénéficiaires. En 1998, il a commencé à organiser des réunions thématiques qui ont constitué un lieu de débat et d'examen des projets par les pairs. Ces réunions ont conduit à des initiatives de collaboration entre les bénéficiaires.

En 2000, en plus de recevoir des fonds pour leurs projets communautaires, les bénéficiaires seront invités à participer à une entreprise collective de définition des problèmes communs et de leurs solutions, des pratiques exemplaires ainsi que des politiques de soutien. Au début de leur projet respectif, les bénéficiaires rencontreront des représentants de projets communautaires analogues et de la CCE dans le but de définir les enjeux qu'ils examineront au cours de la réalisation de leurs activités.

« On nous a demandé de communiquer de l'information sur notre projet à des groupes des quatre coins du pays et nous avons témoigné devant un comité de surveillance du Congrès sur la prestation des services d'intendance à contrat. »

Flathead Economic Policy Center (États-Unis)

Les intervenants de la CCE font état de la nécessité d'améliorer les mécanismes de collecte d'information et d'échange entre la CCE et le FNACE, de même qu'entre ce dernier et l'ensemble de la collectivité environnementale. Le Fonds produit clairement des résultats significatifs; il a des leçons importantes et des pratiques exemplaires à diffuser. Cependant, il n'existe aucun mécanisme officiel d'intégration de cette information à l'ensemble des programmes de la Commission. Cela a souvent mené à des occasions ratées de collaboration et d'apprentissage. De même, les bénéficiaires du FNACE ont besoin d'un soutien additionnel dans le domaine des techniques de présentation de rapports, de sorte qu'ils puissent rendre compte adéquatement des résultats obtenus et ne se bornent pas à décrire une série d'activités. Les employés du Fonds ont affirmé que le fait de consacrer une proportion plus importante de leur temps à la facilitation du processus de présentation de rapports améliorerait la diffusion de cette information par le biais des voies de communication plus étendues de la CCE.

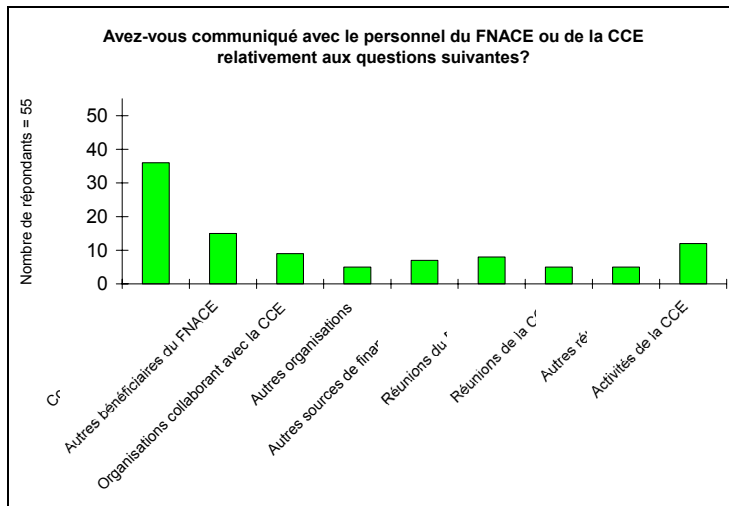
« Ce projet nous a permis d'accroître grandement notre visibilité à l'échelon local et d'avoir beaucoup plus de facilité à prendre part à d'autres organisations et projets. On nous a invités à nous joindre à d'autres projets et nous avons étendu la portée de nos propres activités au Mexique. Nous avons facilité l'établissement de nouvelles relations productives entre des partenaires américains, canadiens et mexicains, ce qui a engendré des avantages concrets. »

Manomet Center for Conservation Sciences (Massachusetts)

Les employés du FNACE ont fait preuve d'une grande efficacité en matière d'échange d'information avec les bénéficiaires et de création de liens entre certaines organisations (figure 3.6). La majorité des répondants affirment que le financement obtenu les a aidés à donner une plus grande visibilité aux

problèmes auxquels ils s'attaquaient, et les a aidés à diffuser l'information ainsi qu'à stimuler le débat à l'échelle interrégionale sur l'information échangée.

Figure 3.6 Nature des contacts avec le personnel du FNACE et de la CCE



Constatation 8 : Grâce à l'établissement de liens et au réseautage, un nombre considérable de projets subventionnés par le FNACE a engendré un renforcement notable des capacités.

On ne peut soutenir des stratégies durables de protection et de conservation de l'environnement qu'en renforçant, à l'échelon local aussi bien que national, la capacité de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir des politiques et initiatives environnementales à long terme. Pour les besoins de l'évaluation du FNACE, nous avons défini le renforcement des capacités comme étant l'amélioration des réseaux, des liens et des partenariats qui rendent les organisations mieux à même d'accomplir leurs activités environnementales.

Le FNACE est à l'affût des organisations qui établissent des réseaux transfrontaliers et régionaux afin de renforcer la base communautaire de leurs activités et d'accroître leurs possibilités d'action à l'échelle de l'Amérique du Nord. Près de la moitié des projets financés par le Fonds se sont appuyés sur le réseautage et les liens avec d'autres organisations pour améliorer leur capacité d'accomplir des activités environnementales. Ces liens ont réuni des collectivités qui partagent des écosystèmes par-delà les frontières infranationales et nationales; ils leur ont permis de discuter des effets réciproques de leurs propres enjeux environnementaux et d'élaborer des stratégies communes de changement. Le fait de soutenir le réseautage pour aider les collectivités à nouer ces liens permet à ces dernières de prendre connaissance des enjeux environnementaux communs dans les trois pays. En outre, cela donne naissance à une synergie en vue de l'application de stratégies qui auront une portée nord-américaine (voir l'étude de cas 4).

Le FNACE travaille aussi en étroite collaboration avec les ONG; il les aide à élaborer leurs propositions, à gérer leurs projets et à rendre compte de leurs résultats. Même les demandeurs non retenus ont fait état du caractère positif de leur interaction avec les employés du Fonds qui leur ont fourni de l'aide sans réserve pour la mise au point et le parachèvement de leurs propositions.

Étude de cas 4 – L'établissement de liens entre les collectivités, les milieux humides et les oiseaux migrateurs

Le projet *Établissement de liens entre les collectivités, les milieux humides et les oiseaux migrateurs* (subventionné par le FNACE en 1997) est un excellent exemple d'initiative qui a étendu ses activités bien au-delà de son mandat initial pour donner lieu à une série d'interventions écologiques permanentes, issues de la base, qui relient les trois pays. Le projet visait à encourager la conservation à long terme de l'habitat des oiseaux de rivage migrateurs par le biais d'un échange d'information et de techniques entre trois sites que fréquentent les mêmes espèces d'oiseaux de rivage durant leur migration annuelle. Ces trois zones du *Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidentale*, reconnues comme essentielles à la migration des oiseaux de rivage, sont les *Marismas Nacionales* dans l'État de Nayarit (Mexique), la région du Grand Lac Salé en Utah (États-Unis) et la région du lac Chaplin en Saskatchewan (Canada).



Depuis le premier atelier et la première visite qui ont eu lieu en mai 1998 en Saskatchewan, et à la suite d'évaluations qui ont mis en évidence les forces, les faiblesses et les possibilités dans chacune des trois zones, la synergie engendrée par l'établissement de ce lien tripartite a produit les résultats suivants :

- Un projet de plus grande portée comprenant des ateliers et visites ultérieurs dans l'État de Nayarit et en Utah.
- Une visite additionnelle qui a permis d'améliorer la prestation des services d'écotourisme dans les *Marismas Nacionales* et à laquelle ont participé des visiteurs internationaux, des représentants des pouvoirs publics, des voyageurs et des résidents du secteur.
- Le soutien et la promotion, en Saskatchewan et en Utah, de festivals locaux axés sur les oiseaux de rivage, qui encouragent la participation de la collectivité (excursions, concours de photographie, expositions d'écoles d'art et sculptures d'oiseaux) et qui accueillent des visiteurs internationaux.
- L'élargissement des partenariats pour y inclure, dans chacune des trois zones, les gouvernements régionaux et nationaux, les organismes et groupes sans but lucratif qui s'occupent de conservation, les universités, les associations d'écotourisme et les écoles.
- L'expansion du principe d'établissement de liens avec les collectivités pour faire participer plusieurs centaines de personnes à la planification des ateliers et des visites, à la commercialisation, aux communications et à la sensibilisation, ce qui a donné lieu à un rayonnement considérable.
- De vastes activités d'échange d'information sur les oiseaux de rivage, en anglais et en espagnol, par la diffusion d'une affiche et d'un livre sur les oiseaux de rivage ayant remporté un prix international.
- L'établissement de liens entre les écoles de l'État de Nayarit, de l'Utah et de la Saskatchewan.
- Une sensibilisation accrue du public par le biais du site Web du projet (en cours).

- La création d'un comité directeur comptant des représentants de chaque pays pour piloter les activités futures du projet, ainsi que d'autres comités pour planifier des projets d'écotourisme, de sensibilisation du public et de réseautage au sein du système scolaire.
- La réalisation d'activités allant au-delà de la production et du commerce des produits écologiques et des mesures de conservation pour amener des personnes en provenance de multiples secteurs à participer à des projets communautaires.
- D'autres liens issus du programme, par exemple l'échange proposé de guides écotouristiques entre plusieurs sites nord-américains pour améliorer la prestation des services et étoffer la formation des guides dans leur domaine respectif, ainsi qu'un échange entre un employé du *Secretaria de Turismo* (Nayarit) et un employé de la *Saskatchewan Wetland Conservation Corporation* (Canada) pour leur permettre de prendre connaissance des initiatives de développement communautaire et des coutumes de l'autre pays, ainsi que d'améliorer leurs compétences linguistiques.
- Un soutien général et l'élargissement du réseau de mise en œuvre pour le *TransAmerica Migratory Bird Fund*, programme international de protection des oiseaux migrateurs néotropicaux, qui vise à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux collectivités des aires d'hivernage des oiseaux en Amérique latine.
- La détermination de sources de financement nouvelles ou éventuelles pour les activités futures du projet.
- Une dimension internationale qui suscite une attention considérable de la part des médias (plus de 45 articles publiés à ce jour) et qui met en lumière que les mesures de conservation sont une responsabilité individuelle et sociale commune aux trois pays.

« Nous pouvons dire, alors que nous sommes réunis ici (dans un estuaire des *Marismas Nacionales*, au Mexique), en provenance de trois pays différents, que nous partageons ces oiseaux aquatiques à l'échelle internationale. [...] Ces oiseaux ont de l'importance pour nous tous, dans les trois pays. Puisqu'ils ont de l'importance pour nous dans la région du Grand Lac Salé, nous nous préoccupons de ce qui leur arrive au Mexique. Vous (au Mexique) vous préoccupez sans doute de ce qui leur arrive lorsqu'ils migrent et vont élever leurs oisillons en bordure des étangs des Prairies et des battures du Canada. »

Don Paul, biologiste de la faune, division de l'Utah de *Wildlife Resources*, Utah (États-Unis)



3.2 Répercussions et retombées du FNACE

3.2.1 Introduction

La présente section du rapport donne un aperçu des principales répercussions et retombées des subventions du FNACE.

3.2.2 Constatations

Constatation 9 : Un nombre considérable de projets subventionnés par le FNACE obtient des résultats concrets qui ont des retombées individuelles, organisationnelles et environnementales. Ces résultats sont cependant difficiles à mesurer.

L'ampleur et la diversité des résultats tangibles obtenus par les bénéficiaires constituent l'un des aspects les plus impressionnants du programme du FNACE. Même si la collecte et la diffusion d'information jouent un rôle important dans de nombreux projets financés par le Fonds, les travaux ne se limitent pas à des études. Les bénéficiaires produisent des résultats concrets dans chacun des quatre secteurs de programme de la CCE. Voici certains exemples de la façon dont le FNACE contribue à la réalisation sur le terrain du mandat de la CCE :

Politiques : La *National Audubon Society* a utilisé une subvention pour entreprendre un projet sur les zones importantes pour la conservation des oiseaux qui a directement conduit à l'adoption de nouvelles mesures législatives sur la conservation dans l'État de New York.

Pollution : Une subvention du FNACE à la *New Mexico State University* a servi à remettre en état l'installation électrique mue par les énergies éolienne et solaire utilisée dans le village de Xcalak (Quintana Roo) et à former des membres de la collectivité locale en vue d'administrer cette installation; cela a permis la mise hors service de la génératrice diesel employée auparavant. La modification des pratiques agricoles des membres de la Corporation du bassin versant Ruisseau Saint-Esprit a entraîné des améliorations mesurables de la qualité de l'eau dans ce bassin.

Commerce : Des producteurs de café mexicains ont fait reconnaître leur café comme produit biologique grâce à des subventions accordées à l'*Unión de Organizaciones de la Sierra Juárez de Oaxaca*, à *Certimex* de même qu'à l'*Asociación Mexicana de Inspectores Orgánicos*. En outre, une subvention à l'*Unión Nacional de Organizaciones de Forestería Comunal* a permis à des collectivités forestières de diverses régions du Mexique de faire homologuer leurs produits par des organismes accrédités par le *Forest Stewardship Council* (p. ex., *Smartwood*).

Biodiversité : La *Nooksack Salmon Enhancement Association* a utilisé sa subvention du FNACE pour planter 500 arbres et stabiliser près d'un kilomètre de rives afin de créer une nouvelle frayère pour le saumon quinnat de la rivière Bertrand.

Certains projets subventionnés par le FNACE produisent des résultats qui correspondent à des travaux effectués dans divers secteurs de programme de la CCE, par exemple les efforts axés sur la gestion durable d'une espèce de palmier dans l'État de Guerrero (voir l'étude de cas 5). Les projets subventionnés par le Fonds sont également d'une ampleur variée. Certains concernent de très petites initiatives locales de conservation, tandis que d'autres sont d'imposants projets qui adoptent une perspective nord-américaine.

Petite ampleur : L'*Environmental Center for New Canadians* a recruté 25 bénévoles pour nettoyer le marais de Chester Springs dans le bassin de la rivière Don.

Grande ampleur : L'*Environmental Law Alliance Worldwide* (ELAW) a réuni des ONG du Canada, du Mexique et des États-Unis pour leur permettre d'échanger sur des pratiques exemplaires dans le domaine de la participation du public à la prise des décisions environnementales. Cela a donné lieu à l'élaboration d'une stratégie d'intensification de la participation du public qui a été mise à l'essai dans plusieurs régions du Mexique, et grâce à laquelle au moins un groupe de citoyens locaux a influé sur les résultats d'un processus de planification municipale.

Les retombées varient en outre d'un projet à l'autre. Les projets subventionnés par le FNACE ont des répercussions non seulement sur les organisations, mais aussi sur les particuliers et sur l'environnement lui-même.

Retombées individuelles : La *Rural Coalition* a donné une formation à 2 000 travailleurs agricoles mexicains concernant l'utilisation responsable et la surveillance des pesticides.

Retombées organisationnelles : Le FNACE a consolidé bon nombre des organisations qu'il a subventionnées. Le *Mixedwood Forest Research and Advisory Committee* attribue son existence au financement qu'il a reçu du Fonds. La subvention (accordée à la *Manitoba Naturalists Society*) lui a permis de mettre son organisation sur pied.

Retombées environnementales : Le *Latin American Environmental Working Group* (LAEWG) a réalisé un projet qui comprenait cinq sessions de paillage, de plantation de fleurs sauvages indigènes, de remplacement d'arbres n'ayant pas survécu et de travaux de remise en état du paysage.

Étude de cas 5 – De l'expérimentation des *campesinos* au cadre réglementaire

La conception d'un projet qui est à la fois vraiment ancré dans la collectivité et pertinent pour l'ensemble du continent représente un défi de taille. Les travaux du *Grupo de Estudios Ambientales* (GEA), de *Sanzekan Tinemi* et de leurs collectivités partenaires dans l'État de Guerrero sont une excellente démonstration de l'intégration des efforts à divers niveaux. Le projet, réalisé à l'aide d'une subvention accordée en 1996 par le FNACE, concernait la conception d'un plan de gestion pour le palmier *Brachea dulcis*. Des collectivités de l'État de Guerrero exploitent cette espèce de palmier pour assurer leur propre subsistance et pour produire et vendre des travaux d'artisanat. La réduction de la disponibilité et de la qualité de cette espèce avait accru les pressions économiques subies par ces collectivités déjà appauvries.

Les collectivités avaient intérêt à trouver une solution et avaient accumulé pendant des générations des connaissances sur cette variété de palmier. À l'aide des moyens scientifiques et méthodologiques fournis par l'ONG, elles ont pu évaluer la situation et trouver des façons d'y réagir. Le fait de réunir des gens pour qu'ils puissent avoir une compréhension commune de la situation et s'engager collectivement à régler le problème est toujours un élément constitutif de la solution.

Le renforcement des capacités techniques a aussi joué un rôle, en permettant aux membres des collectivités de travailler ensemble pour cartographier la répartition du palmier et recueillir de l'information sur sa croissance. On a procédé à une vaste diffusion de ces connaissances au moyen d'ateliers, de manuels et d'une exposition dans un centre communautaire. Certaines des solutions ont en outre été élaborées par le biais du mécanisme de l'expérimentation des *campesinos*; un appel de propositions local a été diffusé et l'on a reçu environ 80 propositions, dont bon nombre se présentaient sous forme de dessins. Des membres des collectivités ont reçu des fonds et un soutien technique pour leur permettre d'effectuer leurs expériences avec rigueur et d'en partager les résultats avec les gens de leur propre localité et d'autres collectivités.

Armés d'un solide plan de gestion élaboré collectivement, les partenaires ont commencé à examiner la possibilité de faire homologuer à titre de produits écologiques les objets d'artisanat qu'ils fabriquaient à partir du palmier. Pour obtenir la certification, il fallait conférer une forme légale au plan de gestion. Malheureusement, le cadre réglementaire officiel ne permettait pas de conférer cette forme légale (en partie parce que le plan avait trait à un produit forestier non ligneux). Le FNACE a donc accordé en 1999 une subvention additionnelle afin que les collectivités et les représentants des pouvoirs publics amorcent un dialogue pour examiner des manières de faire en sorte que les normes communautaires et les règlements gouvernementaux soient complémentaires plutôt que conflictuels.



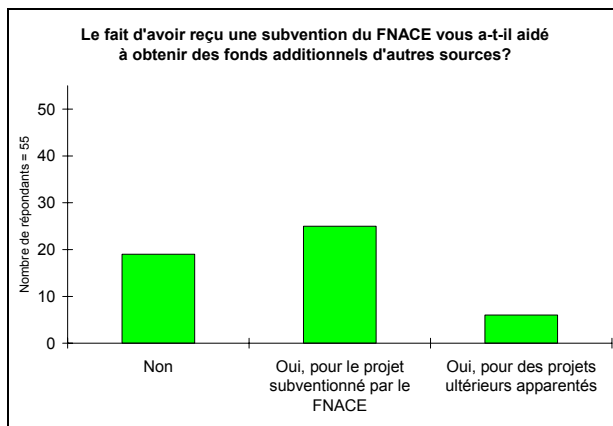
À l'autre bout du pays, des collectivités de l'État de Chihuahua ont constaté que les politiques forestières étatiques entravaient leurs efforts de conservation des forêts de la Sierra Madre. Une ONG de la région, la *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C.*, a travaillé avec les collectivités locales pour renforcer les capacités techniques et établir des institutions en vue de la gestion durable des forêts; elle a aussi travaillé en équipe avec le *Texas Center for Policy Studies* pour examiner les politiques forestières du Mexique et recommander des améliorations à y apporter. Ces partenaires ont récemment été invités à participer au premier Symposium nord-américain de la CCE sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui aura lieu en octobre 2000.

Constatation 10 : Grâce à la subvention du FNACE, de nombreuses ONG ont pu obtenir des sommes et des ressources additionnelles et conclure de nouveaux partenariats qui leur ont procuré un certain degré de durabilité.

Bien que le FNACE espère que ses bénéficiaires poursuivront leurs activités environnementales, il n'a pas les ressources requises pour financer tous les projets sur une base pluriannuelle. En conséquence, il subventionne des projets qui sont novateurs, bien conçus et gérés par des organisations possédant des niveaux adéquats de capacités et de ressources. Le Fonds favorise en outre les projets qui montrent clairement comment leurs responsables parviendront à long terme à la durabilité sur le plan social, économique et environnemental.

Cela dit, la question de la durabilité n'est pas entièrement pertinente pour certains projets du FNACE qui sont axés sur la réalisation d'un objectif précis à brève échéance. Ces projets n'obtiennent pas un succès moindre du fait qu'ils ne produisent pas de résultats à long terme; ils ne sont tout simplement pas conçus pour se prolonger au-delà d'une période déterminée.

Figure 3.7 Obtention de fonds additionnels par les bénéficiaires du FNACE



La plupart des bénéficiaires du FNACE parviennent à la durabilité en utilisant leur subvention initiale pour créer un effet multiplicateur et obtenir un financement permanent auprès d'autres donateurs (figure 3.7). Des bénéficiaires de petites subventions sont parvenus à se procurer des fonds grâce au financement initial du FNACE. Par exemple, le *Manitoba Eco-Network* a consacré une partie de sa subvention à la planification d'une conférence sur la conservation des forêts en Amérique du Nord qui a attiré d'autres donateurs.

L'organisation *GreenHOME*, aux États-Unis, a utilisé sa subvention pour concevoir et construire une maison à coût abordable et respectueuse de l'environnement. Grâce au succès de son projet subventionné par le FNACE, elle a pu obtenir un

financement additionnel. Facteur plus important encore, elle a créé un modèle d'habitation que l'un des partenaires de l'initiative, *Habitat for Humanity*, a convenu d'intégrer dans ses projets de construction domiciliaire.

Le temps consacré par les bénévoles et la mise à contribution d'autres ressources locales (p. ex., locaux à bureaux, terrains, matériel et équipement) constituent un autre important type d'effet multiplicateur. Les collectivités sont prêtes à consacrer d'importantes ressources à des projets qui leur tiennent à cœur et qui répondent à leurs besoins. Cela ne permet pas seulement d'accomplir les activités de façon économique; cela contribue également à la durabilité d'un projet en accroissant le degré de sensibilisation et d'engagement de la collectivité locale.

« Nous disposons d'environ 10 000 bénévoles qui, collectivement, effectuent une quantité impressionnante de travaux d'amélioration et qui, de plus, lâchent 18 millions de poissons par année dans les petits cours d'eau de leur localité. »

Joe Kambeitz, conseiller communautaire, ministère des Pêches et des Océans, à propos de la subvention accordée en 1997 par le FNACE à des projets de remise en état des ruisseaux Bertrand et Fishtrap

« Par l'entremise de tous ces jeunes que nous formons, nous atteignons un groupe de gens entièrement nouveau : leurs amis, les membres de leur famille, leurs instituteurs, leurs camarades de classe – et nous apprenons aux gens à connaître la rivière car il faut vraiment la connaître pour s'en soucier. »

Kathy Hudzik, Friends of the Chicago River

3.3 Pertinence et raison d'être du FNACE

3.3.1 Introduction

Dans la présente section du rapport, nous examinerons la pertinence du FNACE en regard des conditions qu'il doit remplir, des besoins qu'il doit satisfaire ou des problèmes qu'il est destiné à résoudre. Nous évaluerons si le FNACE occupe ou non un créneau particulier de financement dans la collectivité environnementale et si la poursuite du programme s'appuie ou non sur une solide justification interne et externe.

3.3.2 Constatations

Constatation 11 : Il y a une forte demande de la part de la clientèle et une solide justification au sein de la CCE concernant l'existence d'un programme de subventions visant à soutenir des initiatives environnementales communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Au cours de ses quatre premières années d'activité, le FNACE a reçu plus de 2 000 propositions, ce qui montre clairement l'existence d'une demande pour ce mécanisme de financement et d'un besoin de soutien des projets communautaires en Amérique du Nord. Même si de nombreux autres fonds subventionnent des activités environnementales communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis, un fonds dont l'activité s'exerce à l'échelon nord-américain comporte certains avantages uniques.

« Les projets subventionnés par le FNACE sont sensiblement différents des projets environnementaux financés par d'autres fonds et par les gouvernements. Ils créent un lien entre la collectivité locale et le continent. »

Coordonnatrice du FNACE

Le comité de sélection du FNACE est l'un des aspects du programme qui rendent celui-ci unique. Composé de membres de chacun des trois pays, il a élaboré une vision de la façon dont une communauté tripartite peut contribuer à protéger et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord. Il est ainsi en mesure de choisir des projets communautaires qui s'inscrivent dans cette vision.

Les requérants affirment que le FNACE soutient des aspects de leurs activités qu'il est parfois difficile de financer au moyen d'autres sources, particulièrement la collaboration transfrontalière et les projets qui cumulent des objectifs environnementaux et économiques. Cette dernière observation est particulièrement vraie pour le Canada et les États-Unis, où les sources de financement des activités environnementales et du développement économique communautaire tendent à être distinctes. C'est moins le cas au Mexique, où l'on met souvent l'accent sur le développement durable. Le créneau du FNACE est tributaire de sa capacité à combler ces brèches et à créer une structure de financement qui combine les approches et permet d'envisager sous un nouvel angle les objectifs environnementaux aussi bien qu'économiques.

Parmi les autres éléments clés du programme du FNACE, on compte le financement d'initiatives communautaires qui s'appuient sur les connaissances et les techniques locales pour relever des défis environnementaux. Comme il ressort

« Ces projets communautaires [subventionnés par le FNACE] jouent un rôle crucial. Par leur action directe sur le terrain, ils amènent les gens à participer au débat. Nous devons être capables de créer des liens entre les politiques et les personnes touchées, car c'est la voie qui mène à la durabilité. »

Directrice exécutive de la CCE, citée dans un communiqué sur le café d'ombre, le 14 octobre 1999

de l'étude de cas 6, de nombreux bénéficiaires ont prouvé que leur succès tenait à l'ancrage de leurs activités dans les réalités et les valeurs locales. Lorsqu'elles peuvent prendre appui sur ce qu'elles savent déjà et multiplier ce savoir en faisant appel à d'autres ressources, les collectivités acquièrent une grande confiance en leur capacité de régler les problèmes environnementaux locaux.

Le FNACE a également sa raison d'être au sein de la CCE. Tous les gestionnaires de programme et les employés de la CCE consultés soutiennent fermement le rôle que joue le Fonds à l'intérieur de la Commission. Les projets du FNACE éclairent régulièrement la fonction d'élaboration des politiques de la CCE et constituent dans les trois pays un banc d'essai pour la mise en œuvre de ces politiques. Le Fonds est aussi un baromètre qui permet à la CCE de saisir comment le public perçoit l'ALÉNA et les enjeux environnementaux en Amérique du Nord. Il contribue à former une clientèle cible pour la fonction d'élaboration de politiques de la CCE, ce qui confère de la crédibilité à la Commission.

Cela dit, de nombreux employés de la CCE croient que la Commission ne procure pas autant de visibilité qu'elle le devrait aux réalisations du FNACE. Les employés du Fonds mettent en valeur le travail de la CCE auprès des bénéficiaires et encouragent ces derniers à prendre part aux réunions, aux consultations, etc. La Commission, cependant, se montre lente à intégrer les pratiques exemplaires et les idées formulées par les bénéficiaires du Fonds. La situation est imputable au caractère limité des mécanismes de communication et de diffusion de ces résultats au sein de la CCE. Il faut adopter une approche plus systématique pour diffuser les leçons tirées des projets du FNACE auprès de l'ensemble de la CCE. La Commission pourrait aussi mettre davantage en lumière les cas de réussite imputables au FNACE dans le cadre de sa stratégie générale de communications et de relations publiques.

Étude de cas 6 – Les initiatives communautaires : une contribution importante à la réalisation des objectifs environnementaux

La plupart des initiatives environnementales ont pour objet de rendre les comportements humains plus compatibles avec la salubrité de l'environnement. L'analyse des projets fructueux met souvent en évidence des éléments qui sont à l'origine de changements de comportement. De nombreux bénéficiaires du FNACE indiquent que l'ancrage de leur travail dans les réalités et les valeurs locales est à la base de leur succès. Les agriculteurs de la région du ruisseau Saint-Esprit, au Québec, affirment que la notion d'« environnement » avait auparavant une connotation très négative pour eux; ils la considéraient comme la source de critiques vis-à-vis de leurs pratiques et comme une justification pour imposer des règlements mal adaptés à leur situation.

Cependant, lorsque les agriculteurs ont constaté qu'une diminution de l'apport de substances chimiques pouvait leur faire économiser de l'argent sans réduire le rendement de leurs cultures, et accroître du même coup la probabilité qu'ils lèguent à leurs enfants des terres agricoles productives, ils se sont montrés disposés à prendre part à un projet environnemental. Quand les résultats ont commencé à se manifester, sous la forme d'une amélioration de la qualité de l'eau (documentée grâce à un partenariat avec une université locale), et quand ceux qui leur dictaient auparavant ce qu'il fallait faire (et ne pas faire) se sont mis à s'intéresser de près à ce qu'ils faisaient, ils ont commencé à éprouver de la fierté pour leurs activités de préservation de l'environnement.

« S'il y avait le même climat et la même énergie — ou la même synergie — entre tous les groupes d'agriculteurs de la région, rien ne nous arrêterait, rien du tout : les plus grandes montagnes ne parviendraient pas à nous arrêter. »

Pierre-Paul Ricard, agriculteur et président de la Corporation du bassin versant Ruisseau Saint-Esprit

Le cas du bassin du ruisseau Saint-Esprit est un exemple de situation qui se répète partout en Amérique du Nord. Le fait de procurer aux collectivités l'espace politique, les ressources et l'aide technique qui leur permettent de proposer leurs propres solutions est généralement la meilleure façon d'assurer l'efficacité d'un projet. C'est aussi, souvent, la façon de procéder la plus rentable, qui est en outre la plus susceptible d'avoir des répercussions vastes et durables.



Constatation 12 : Le créneau particulier qu'occupe le FNACE dans le domaine des subventions environnementales se caractérise par sa portée trinationale et le soutien qu'il accorde à des projets importants à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Les responsables d'autres fonds qui axent leurs activités sur l'environnement ont affirmé qu'en raison de la portée trinationale du FNACE, la CCE devient un intervenant unique en son genre dans le domaine des subventions environnementales. Le FNACE soutient des initiatives transfrontalières qui adoptent une approche de consultation et de participation en matière de résolution de problèmes environnementaux, contrairement à de nombreuses fondations dont l'activité se limite à l'échelon national ou régional. Par exemple, certaines grandes fondations américaines peuvent avoir des bureaux régionaux dans des pays comme le Mexique, mais les projets qu'elles financent se déroulent essentiellement à l'intérieur des frontières nationales. Le représentant d'un fonds a souligné que, contrairement à certaines importantes fondations, le FNACE prend le temps d'établir son programme de subventions en adoptant une méthode ascendante basée sur la concertation. Cela confère un degré considérable de crédibilité au programme du FNACE.

Les représentants des fondations ont aussi fait remarquer qu'il est essentiel de disposer d'un programme de subventions qui est à même d'amener les responsables d'autres fonds axés sur l'environnement à s'intéresser à des approches basées sur la coopération. Le FNACE est en mesure de mettre à l'essai des initiatives qui adoptent une démarche trinationale, ce qui contribue à l'étoffement des connaissances de l'ensemble des organismes subventionnaires et de la collectivité environnementale.

Constatation 13 : Le FNACE est un programme de subventions qui vise des pays dont les réalités et les besoins diffèrent. Cela doit se refléter dans la façon dont le processus de demande de subventions est géré à l'échelon local.

Le FNACE dessert des pays dont la situation diffère et qui ne présentent pas les mêmes besoins. D'une part, il y a deux pays septentrionaux (le Canada et les États-Unis) qui bénéficient d'une économie avancée et d'un accès relativement économique et facile aux technologies de l'information. D'autre part, il y a le Mexique, économie méridionale, où l'accès à des outils de communication comme les télécopieurs et le courrier électronique est coûteux et, parfois, impossible. On ne tient pas toujours compte de ces réalités dans la façon dont le processus de demande de subventions est administré à l'échelon local dans les trois pays.

Au Mexique, par exemple, la participation des collectivités au programme du FNACE est entravée par la difficulté d'accès à l'information et le faible niveau d'implantation de la technologie. Il est vrai que certaines ONG et collectivités ont accès à des outils de communication comme l'Internet et les télécopieurs, mais ces outils sont coûteux et représentent souvent une importante proportion du budget d'un groupe. Cela pose un problème de première importance en ce qui concerne la présentation de demandes de subvention au FNACE.

Comme on pouvait s'y attendre, les requérants canadiens et américains ne considéraient pas ces questions comme des obstacles à leur interaction avec le FNACE ou la Commission.

Le défi que doit relever le FNACE consiste à établir un système d'octroi de subventions qui tient compte des

réalités économiques, sociales et politiques différentes auxquelles les ONG et les collectivités locales font face dans les trois pays.

« Collectivement, nous avons consacré une somme imposante de temps, d'énergie et d'argent à la rédaction de la proposition. En fin de compte, notre proposition a été rejetée. Cela nous a donné un dur coup. Nous avons investi pas moins de 200 \$US en appels téléphoniques, en télécopies, et ainsi de suite. Cela représente une grosse somme au Mexique, si l'on songe que les professeurs d'université y gagnent en moyenne 300 \$US par mois. »

Requérant non retenu

Constatation 14 : En général, les personnes qui demandent des subventions au FNACE, y compris les requérants non retenus, font des commentaires très positifs sur la façon dont le programme est administré à la Commission.

Tous les bénéficiaires ont su gré aux employés du FNACE de la conscience sociale, des attitudes positives, du respect et du dévouement avec lesquels ils ont examiné les demandes et administré les subventions attribuées. Même les requérants non retenus ont fait des commentaires très positifs sur la façon dont ils avaient été traités par le personnel du FNACE. Une requérante, par exemple, a signalé que les appréhensions de ses collègues à propos du FNACE — et de la CCE en général — s'étaient trouvées réduites à la suite de leur interaction positive avec les employés du FNACE. Plusieurs demandeurs non retenus ont souligné qu'ils avaient reçu du FNACE une information de qualité, et que les processus de réseautage du Fonds et les contacts avec les employés de ce dernier avaient représenté pour eux une valeur ajoutée.

« Nous sommes heureux de collaborer avec eux [les employés du FNACE], que nous obtenions ou non les subventions. »

Requérant non retenu

Constatation 15 : Même si le FNACE fait l'objet d'une forte demande, certains remettent en question l'efficacité du modèle à son niveau budgétaire actuel.

La contribution des trois gouvernements au budget du FNACE a diminué depuis 1996. À l'origine, en 1996, l'enveloppe de subventions confiée au programme correspondait à 1,5 million de dollars américains. En 2000, cette enveloppe est de 400 000 \$US. Comme le montre le tableau 3.2, alors que le budget a diminué, le coût de l'administration du programme est demeuré constant, à une valeur approximative de 100 000 \$US (ce qui représente une augmentation du pourcentage du budget consacré à l'administration). Dans un contexte financier sain, les frais d'administration du programme devraient se situer entre 10 % et 15 % du budget de fonctionnement total. Cela donne à penser que le budget minimal du FNACE devrait être de l'ordre de 1 à 1,5 million de dollars américains pour que ses frais d'administration soient justifiés par rapport au montant des subventions accordées. Si le budget est inférieur à ce seuil de 1 à 1,5 million de dollars américains, le ratio entre l'infrastructure du programme et l'enveloppe de subventions devient disproportionné.

« Il est clair que les gouvernements ne prennent toujours pas au sérieux le travail des groupes de base en environnement, que ce soit au Canada ou dans les deux autres pays. Le montant accordé dans le cadre du FNACE est ridicule par rapport aux avantages que les projets procurent. »

Bénéficiaire du FNACE, Canada

Tableau 3.2 Modification de la structure des frais d'administration (en dollars américains)

ANNÉE	AFFECTATION BUDGÉTAIRE (\$US) (SUBVENTIONS + ADMINISTRATION)	% DU BUDGET AFFECTÉ À L'ADMINISTRATION
1996	1,6 million de dollars	6,25
1997	1,6 million de dollars	6,25
1998	950 000 \$	10,5
1999	1,1 million de dollars	9
2000	500 000 \$	20

Il est à noter que les frais d'administration comprennent les salaires, les frais de déplacement et d'hébergement (pour les employés du FNACE et le comité de sélection), les conférences téléphoniques, les services de messagerie, ainsi que les frais de traduction, d'impression et de publication; ils incluent également les réunions et autres activités visant à favoriser les échanges entre les ONG. Ils ne comprennent pas les frais de location de bureaux, de téléphone et d'expédition postale, non plus que les services de soutien généraux fournis par des employés de la CCE qui ne relèvent pas du FNACE.

4. Conclusions et orientations futures

Tous les intervenants s'accordent à dire que le FNACE est un modèle unique de promotion de la durabilité de l'environnement en Amérique du Nord. C'est un programme qui soutient les activités locales de réseautage nécessaires pour bâtir une collectivité qui pourra directement agir afin de résoudre les problèmes environnementaux communs à l'échelle nord-américaine. Les intervenants de l'extérieur et de l'intérieur croient que le Conseil de la CCE aurait des motifs très valables de continuer d'appuyer le programme du FNACE. Il y a une très forte demande de la part de la clientèle, et une solide justification au sein de la CCE, concernant l'existence d'un programme de subventions qui noue des liens entre les enjeux environnementaux au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Le FNACE est l'un des seuls programmes (sinon le seul) à adopter une perspective trinationale pour l'octroi de subventions et à établir un lien concret entre les efforts communautaires et l'élaboration des politiques environnementales. Au sein même de la CCE, des arguments solides militent en faveur de la poursuite du programme, car celui-ci engendre une certaine crédibilité aux yeux du public et permet la participation des groupes communautaires à la résolution des problèmes environnementaux et à la protection du milieu. Par conséquent, dans ces deux perspectives, il est opportun que le Conseil continue d'investir dans le programme du FNACE.

En revanche, à son actuel niveau budgétaire, le FNACE n'est pas un modèle efficace d'organe subventionnaire. Depuis 1996, le budget du Fonds a diminué, tandis que les frais d'administration liés à la gestion du programme sont demeurés constants. Il n'est pas logique d'affecter des sommes de plus en plus petites aux subventions en assumant toujours les mêmes frais d'administration, particulièrement lorsqu'en raison de l'actuelle charge de travail administrative, il est difficile de faire adéquatement rapport des résultats du FNACE à l'ensemble de la CCE et aux gouvernements. Presque tous les intervenants consultés estiment qu'à l'actuel niveau budgétaire, les frais d'administration ne justifient pas le nombre et le montant des subventions attribuées, surtout dans le cas d'un fonds qui préconise les approches trinationales en matière de résolution des problèmes environnementaux.

La plupart des intervenants s'accordent à dire que le FNACE devrait être maintenu, à un niveau budgétaire d'environ 1 million de dollars américains. Toutefois, nous avons pour mandat de fournir diverses solutions de rechange à la CCE. Chaque option présentée comporte ses points forts et ses défis; cependant, il ne s'est établi aucun consensus sur la meilleure option à recommander. Dans le cadre de notre évaluation, nous n'avons pas eu assez de temps pour examiner chacune de ces propositions. Si le Conseil de la CCE décide de s'engager dans l'une ou l'autre de ces voies, il serait peut-être indiqué de réaliser des études additionnelles.

Voici notre analyse des trois principales options ainsi que de leurs forces et faiblesses.

Option 1 : Rétablir le financement du FNACE à un niveau adéquat (environ 1 million de dollars américains) pour maintenir l'intégrité et l'efficacité du Fonds

Le rétablissement à un niveau adéquat du budget affecté au FNACE était l'option qui recueillait le plus de suffrages parmi les intervenants. On a cité un budget minimal de 1 à 1,5 million de dollars américains comme étant le montant requis pour maintenir l'efficacité du Fonds. Beaucoup d'intervenants ont également affirmé que tout écart par rapport à la structure et aux méthodes actuelles du FNACE compromettrait grandement les objectifs que le programme était initialement destiné à atteindre. Voici des suggestions relatives au rétablissement du financement du FNACE.

Suggestions sur le rétablissement du financement du FNACE

- Accroître le budget affecté à la CCE par une Partie ou toutes les Parties.

- Solliciter de toutes les Parties une contribution unique en vue de constituer un fonds de dotation pour le FNACE, puis chercher à obtenir un financement d'autres sources pour étoffer ce fonds de dotation (fondations privées, entreprises privées, etc.).
- Rechercher des sociétés commanditaires.

Forces

- Le FNACE continuerait de répondre à la forte demande de financement de la part des groupes communautaires.
- Les programmes de la CCE continueraient de bénéficier de l'expérience acquise à l'échelon communautaire et des innovations faites par les bénéficiaires du FNACE.
- La CCE conserverait une importante capacité interne.
- La CCE manifesterait son engagement envers les groupes communautaires.

Faiblesses

- Il faudrait assurer l'équilibre entre les impératifs stratégiques et la réceptivité face aux ONG et aux groupes communautaires.
- Il faudrait permettre une certaine souplesse et un certain degré d'innovation de la part des requérants, tout en maintenant un processus ciblé d'appel de propositions stratégiquement lié aux objectifs de programme de la CCE.
- Il y a un risque que le financement du FNACE soit toujours compromis et fasse constamment concurrence aux budgets de programme de la CCE.
- D'éventuels partenaires privés pourraient éprouver une certaine réticence à soutenir un fonds de dotation du FNACE, étant donné la réticence des gouvernements à financer le Fonds dans sa totalité.
- D'éventuels partenaires privés pourraient ne pas être intéressés à négocier une entente de financement de contrepartie avec trois gouvernements. Cette question pourrait également soulever des problèmes d'ordre juridique.
- La CCE pourrait perdre la maîtrise du FNACE.

Option 2 : Supprimer le programme du FNACE si l'on ne rétablit pas le financement à un niveau adéquat

S'il est impossible de rétablir le financement du FNACE à un niveau adéquat, certains intervenants estiment fermement qu'il faut carrément supprimer le programme. Ils considèrent qu'il est préférable de mettre un terme à ce programme plutôt que d'en modifier les paramètres aux dépens de l'orientation initiale vers les groupes communautaires.

Forces

- La CCE montrerait qu'elle fait des choix difficiles dans un contexte de restrictions budgétaires.
- La CCE mettrait fin à un programme qui n'était tout simplement pas efficace par rapport au coût tant pour la CCE que pour les collectivités.

Faiblesses

- Perte de contacts pour les besoins de la CCE en matière de participation du public.
- Perte de crédibilité auprès des ONG et des collectivités de la base.
- Perte de contacts communautaires pour les programmes.

- Perte d'une capacité interne d'œuvrer auprès de la base au sein de la CCE.
- Perte d'un soutien requis par certaines organisations communautaires.

Option 3 : Remplacer le FNACE par un programme différent ayant une plus grande importance stratégique pour la CCE, mais continuant d'être axé sur l'échelon communautaire

Si le financement du FNACE demeure à son niveau actuel, les intervenants préconisent son remplacement par un programme entièrement nouveau. Ils estiment que si l'on transforme le Fonds, celui-ci risque de perdre ses caractéristiques de programme initiales et qu'il est donc plus logique de le remplacer par un modèle de programme entièrement différent. Ils ont fait une série de suggestions sur la nature d'un éventuel nouveau programme ciblant l'échelon communautaire.

Suggestions concernant un nouveau programme

- Recourir à des appels de propositions (ADP) précis et ciblés, dont chacun est directement lié à un programme de la CCE et administré par le gestionnaire de programme désigné de la CCE (p. ex., lancer un seul ADP s'adressant aux groupes communautaires qui s'occupent des zones importantes pour la conservation des oiseaux).
- Mettre un terme au processus réactionnel d'ADP et instituer un processus proactif de sollicitation de propositions auprès des ONG qui, selon la CCE, sont en mesure de réaliser des projets pouvant avoir un rayonnement à l'échelle de l'Amérique du Nord. Dans ce modèle, veiller à ce que le budget du FNACE soit séparé du budget global affecté aux programmes de la CCE pour prévenir les risques futurs de réduction.
- Créer un programme qui soutient expressément les activités de réseautage et d'établissement de liens entre les organisations communautaires qui s'occupent de l'environnement en Amérique du Nord.

Forces

- Cette option pourrait être plus stratégiquement axée sur les programmes de la CCE.
- Elle permettrait de conserver une certaine capacité d'œuvrer auprès des groupes communautaires et des ONG.

Faiblesses

- Les groupes communautaires pourraient estimer que leur relation avec la CCE est unilatérale et que les gestionnaires de programme de la CCE se servent d'eux comme « consultants » pour obtenir de l'information en vue d'élaborer leurs programmes.
- Le FNACE perdrait son approche communautaire si tous les projets étaient issus d'une démarche descendante.
- Un processus proactif d'ADP pourrait donner lieu à une sollicitation sélective des propositions par les employés de la CCE. Ce modèle limiterait l'accès et l'indépendance des collectivités en matière d'établissement des priorités et des plans d'action environnementaux.
- La gestion du processus au sein de chaque programme de la CCE imposerait un lourd fardeau aux gestionnaires de programme de la Commission.

Annexe I - Liste des membres des groupes d'intervenants

Participants à la première réunion des intervenants, 25 mars 2000

Peter Berle
P.O. Box 881
Stockbridge Massachusetts 01262
USA
Tél. : (413) 298-0061
Télé. : (413) 298-0069
Courriel : pberle@audubon.org

Blanca Torres
Profesora
Centro de Estudios Internacionales
El Colegio de México, A.C.
Camino al Ajusco 20
Col. Pedregal de Santa Teresa
México, D.F. 01900
Tél. : (011 525) 449-3000 Ext. 4037
Télé. : (011 525) 645-0464
Courriel : btorres@colmex.mx

Liette Vasseur
International Project Director
Department of Biology and
Environmental Studies Program
Saint-Mary's University
923 Robie St.
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 3C3
Canada
Tél. : (902) 496-8234
Télé. : (902) 420-5261
Courriel : Liette.Vasseur@stmarys.ca

Raquel Gutiérrez Nájera
Presidenta
Instituto de Derecho Ambiental A.C. (IDEA)
Misión de San Felipe #13, Dpto.10
Col. Residencial Guadalupe
Zapopan Jalisco 45040
México
Tél. : (011 523) 620-5726
Télé. : (011 523) 620-5726
Courriel : idea_ac@mail.udg.mx

José Carmelo Zavala Álvarez
Director Ambiental
Informa, A.C.
Alivio nte. 280
C.d. Mesa de Otay
Tijuana Baja California 22500
México
Tél. : (011 5266) 23 33 39
Télé. : (011 5266) 23 32 80
Courriel : jczavala@telnor.net

Pablo Farias
Representante para México y Centroamerica
Ford Foundation
Alejandro Dumas 42
Col. Polanco, 11560 D.F.
Tél. : (525)280-3047, 3172, 3329, 3422, 3523
Télé. : (525)280-3882
Courriel : p.farias@fordfound.org

Maite Cortés
Colectivo Ecologista Jalisco, A.C.
Juana de Arco 22
Sector Hidalgo
Guadalajara, Jalisco 44690
Mexico
Tél. : (523)615-0948
Télé. : (523)615-0948
Courriel : semillas23@hotmail.com

Francisco Chapela
Presidente
Estudios Rurales y Asesoría Campesina, A.C.
Priv. Elvira 120, Fracc. Villa San Luis
Oaxaca, Oaxaca 68020
México
Tél. : (529)513-5671
Télé. : (529)513-5671
Courriel : era@antequera.com

CCE

Janice Astbury
 Coordonnatrice du FNACE
 Tél. : (514) 350-4353
 Téléc. : (514) 350-4314
 Courriel : jastbury@ccemtl.org

Erica Phipps
 Gestionnaire de programme
 Tél. : (514) 350-4323
 Téléc. : (514) 350-4314
 Courriel : ehipps@ccemtl.org

Darlene Pearson
 Chef, Droit et politiques de l'environnement
 Tél. : (514) 350-4334
 Téléc. : (514) 350-4314
 Courriel : dpearson@ccemtl.org

Mihaela Vulpescu
 Adjointe administrative de la coordonnatrice du FNACE
 Tél. : (514) 350-4357
 Téléc. : (514) 350-4314
 Courriel : nafec@ccemtl.org

Participants à la deuxième réunion du groupe d'intervenants, 31 mai 2000

Tim Douglas
 Comité de sélection du FNACE, États-Unis
 1391 McLeod Road
 Bellingham, WA 98226
 USA
 Tél. : (360) 650-9008
 Courriel : timjodouglas@aol.com

Suzan Holtz
 Comité de sélection du FNACE, Canada
 2 Stambrae Rd, Ferguson's Cove
 Armdale (Nouvelle-Écosse)
 B3V 1G4 Canada
 Tél. : (902) 477-3690
 Téléc. : (902) 477-5464
 Courriel : fsholtz@ns.sympatico.ca

Pablo Farias
 Comité de sélection du FNACE, Mexique
 Representante para México y Centroamerica
 Ford Foundation
 Alejandro Dumas 42, Col. Polanco
 México D.F. 11560, México
 Tél. : (525) 280-3047
 Téléc. : (525) 280-3882
 Courriel : p.farias@fordfound.org

Rita Cerutti
 Membre du Comité permanent général de la CCE
 Stratégies nord-américaines et globales
 Environnement Canada
 25^e étage, Les Terrasses de la Chaudière
 10, rue Wellington
 Hull (Québec)
 K1A 0H3 Canada
 Tél. : (819) 994-0148
 Téléc. : (819) 997-0199
 Courriel : rita.cerutti@ec.gc.ca

Mireya Vega
 Directrice adjointe pour la CCE
 Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y
 Pesca (Semarnap)
 Periférico Sur No. 4209, piso 6
 Fracc. Jardines de la Montaña
 México, D.F. 14210 México
 Tél. : (525) 490-0966
 Téléc. : (525) 628-0653
 Courriel : mvega@semarnap.gob.mx

Laure Waridel
 Eco-Research Chair of Environmental Law and Policy
 Université de Victoria
 (a déjà collaboré avec Equiterre)
 5979, rue Waverly
 Montréal (Québec)
 H2T 2Y4 Canada
 Tél. : (514) 273-0047
 Courriel : lwaridel@hotmail.com

Sylvie Trudel
 Mouvement Vert Mauricie
 C.P. 5
 St-Mathieu du Parc (Québec)
 Canada G0X 1N0
 Tél. : (819)532-1007
 Téléc. : (819)532-3296

Stéphane Gingras
 Union St-Laurent Grands Lacs
 Bureau régional de Montréal
 4525 rue De Rouen
 Montréal, Québec H1V 1H1
 Canada
 Tel: (514) 396-3333
 Fax: (514) 396-0297
 Courriel : sgingras@glu.org

Dimitri Roussopoulos
Société de développement communautaire de Montréal
3516, ave du Parc
Montréal (Québec)
Canada H2X 2H7
Tél. : (514)281-8378
Télé. : (514)985-9725
Courriel : sodecm@web.net

Eric Léger
La Fédération de l'U.P.A. de Lanaudière
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec)
Canada J6E 6A5
Tél. : (450) 753-7486
Télé. : (450) 759-7610
Courriel : eleger@fupal.qc.ca

CCE

Manon Pépin
Chargée de liaison du CCPM
Tél. : (514) 350-4305
Télé. : (514) 350-4314
Courriel : mpepin@ccemtl.org

Marcos Silva
Gestionnaire, Services des technologies de l'information
Tél. : (514) 350-4348
Télé. : (514) 350-4314
Courriel : msilva@ccemtl.org

Andy Hamilton
Conseiller scientifique principal
Tél. : (514) 350-4332
Télé. : (514) 350-4314
Courriel : ahamilto@ccemtl.org

Mihaela Vulpescu
Adjointe administrative FNACE
Tél. : (514) 350-4357
Télé. : (514) 350-4314
Courriel : nafec@ccemtl.org

Hans Herrmann
Chef, conservation de la biodiversité
Tél. : (514) 350-4340
Télé. : (514) 350-4314
Courriel : hherrman@ccemtl.org

Jane Barr
Coordonnatrice de projet
Tél. : (514) 350-4359
Télé. : (514) 350-4314
Courriel : jbarr@ccemtl.org

Janice Astbury
Coordonnatrice du FNACE
Tél. : (514) 350-4353
Télé. : (514) 350-4314
Courriel : jastbury@ccemtl.org

Annexe II - Grille d'évaluation

GRAND ENJEU	QUESTION CLÉ	SOUS-QUESTION	INDICATEURS	SOURCES DE DONNÉES	MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES
Liens du FNACE avec les collectivités	Le FNACE occupe-t-il un créneau de financement particulier?	<ul style="list-style-type: none"> Comment les demandeurs perçoivent-ils l'orientation du FNACE en matière de financement? Existe-t-il des sources de financement analogues? 	Détermination par les bénéficiaires de sources de financement analogues	Bénéficiaires	Questionnaire
			Détermination par les employés du FNACE de sources de financement analogues	Autres organismes subventionnaires Documents de fondations	Entrevues Examen des documents
		Les projets seraient-ils réalisés de la même façon sans subvention du FNACE?	Évaluation des possibilités par les bénéficiaires	Documents du FNACE Bénéficiaires	Questionnaire
		Les projets subventionnés par le FNACE reçoivent-ils des fonds d'autres sources?	Capacité des non-bénéficiaires de réaliser leurs projets	Requérants auxquels on a demandé de soumettre des propositions complètes, mais qui n'ont pas été retenus	Enquête téléphonique
		Les bénéficiaires étendent-ils leurs réseaux : a) sur le plan sectoriel; b) sur le plan géographique?	Pourcentage de financement en provenance du FNACE et d'autres sources	Bénéficiaires Rapports de projet	Questionnaire Examen des documents
	Le FNACE encourage-t-il le réseautage?	Les bénéficiaires étendent-ils leurs réseaux : a) sur le plan sectoriel; b) sur le plan géographique?	Liens des bénéficiaires avec un plus grand nombre d'organisations qu'avant l'obtention de la subvention du FNACE	Bénéficiaires	Questionnaire

GRAND ENJEU	QUESTION CLÉ	SOUS-QUESTION	INDICATEURS	SOURCES DE DONNÉES	MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES
		Les requérants non retenus bénéficieront-ils du potentiel de réseautage du FNACE?	Liens des requérants non retenus avec un plus grand nombre d'organisations par suite de leur interaction avec le FNACE	Requérants non retenus (particulièrement ceux auxquels on avait demandé des propositions complètes)	Enquête téléphonique
	Le FNACE encourage-t-il les partenariats?	Les bénéficiaires étendent-ils leurs partenariats : a) sur le plan sectoriel; b) sur le plan géographique?	Collaboration des bénéficiaires avec un plus grand nombre d'organisations qu'avant l'obtention de la subvention du FNACE. Partenariats efficaces et, au besoin, durables.	Bénéficiaires	Questionnaire
	Le FNACE encourage-t-il les solutions novatrices? (tant dans les projets individuels que dans les groupes de projets)	Le FNACE favorise-t-il les nouvelles approches vis-à-vis des problèmes ou les nouvelles réactions à un contexte en évolution?	Adoption par les bénéficiaires de démarches différentes de celles de leurs projets précédents. Résultats concrets à l'échelon local.	Bénéficiaires Rapports de projet	Questionnaire Entrevues Examen des documents Études de cas
			Exemples d'activités novatrices financées par le FNACE, fournis par des observateurs connaissant bien le contexte nord-américain.	Bénéficiaires Personnel du FNACE	Entrevues Études de cas
	Des projets sont-ils réexécutés ou poussés plus loin par d'autres?	Le financement du FNACE attire-t-il l'attention des médias, des pouvoirs publics, des intervenants locaux, du public nord-américain?	Exemples de cas de réexécution et d'amplification	Bénéficiaires	Questionnaire
	Le FNACE donne-t-il plus de visibilité aux enjeux et aux projets?		Exemples donnés par les bénéficiaires de façons dont l'obtention de fonds du FNACE a contribué à attirer l'attention. Demandes de renseignements reçues par les bénéficiaires.	Bénéficiaires Documents de la CCE Rapports de projet	Entrevues Examen des documents Études de cas

GRAND ENJEU	QUESTION CLÉ	SOUS-QUESTION	INDICATEURS	SOURCES DE DONNÉES	MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES
Liens avec les buts globaux de la CCE	Le FNACE contribue-t-il à la création d'une communauté nord-américaine?	Le FNACE favorise-t-il le réseautage et les partenariats? (voir les indicateurs, etc., plus haut)	Couverture médiatique du FNACE/de la CCE faisant référence aux projets Visites des pages relatives aux projets du FNACE sur le site Web de la CCE	Documents de la CCE (coupures de presse) Relevé des visites du site Web	Examen des documents Examen des documents
			Demandes de renseignements sur les projets reçues par le FNACE	Documents de la CCE Personnel du FNACE	Examen des documents Entrevues Études de cas
		Le FNACE incite-t-il les bénéficiaires à envisager leur travail dans une perspective nord-américaine?	Adoption par les bénéficiaires d'une perspective nord-américaine par suite de leur interaction avec le FNACE	Bénéficiaires	Questionnaire
	Le FNACE contribue-t-il à créer une clientèle cible pour la CCE?	Les requérants et bénéficiaires sont-ils mis au courant de l'existence de la CCE par leurs contacts avec le FNACE? Le FNACE diffuse-t-il de l'information sur la CCE?	Interactions initiales des bénéficiaires avec le FNACE ou avec la CCE Réception par les bénéficiaires d'information sur la CCE de la part du FNACE Exemples de diffusion d'information donnés par le personnel du FNACE/de la CCE	Bénéficiaires Bénéficiaires	Questionnaire Questionnaire
				Personnel du FNACE/de la CCE Documents du FNACE	Entrevues Examen des documents

GRAND ENJEU	QUESTION CLÉ	SOUS-QUESTION	INDICATEURS	SOURCES DE DONNÉES	MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES
		Les bénéficiaires du FNACE contribuent-ils à accroître la visibilité de la CCE?	Apposition par les bénéficiaires du logo de la CCE sur leurs produits et mentions faites de la CCE par les bénéficiaires	Rapports de projet et produits Communiqués et coupures de presse Sites Web des bénéficiaires	Examen des documents
	Le FNACE facilite-t-il la participation du public à la CCE?	Les bénéficiaires du FNACE participent-ils à d'autres processus de la CCE?	Participation signalée par les bénéficiaires Inscription des bénéficiaires à titre de participants lors des réunions de la CCE, etc.	Bénéficiaires Listes de participants	Questionnaire Examen des documents
		Le FNACE encourage-t-il la participation de segments différents du public par rapport aux autres initiatives de la CCE? (p. ex., ONG plus petites)	Exemples indiquant comment les activités du FNACE et ses activités intégrées à d'autres initiatives de la CCE représentent une forme différente de participation	Bénéficiaires Personnel du FNACE/de la CCE Rapports de projet Documents de la CCE	Questionnaire Entrevues Études de cas
		Le FNACE facilite-t-il un type différent ou une qualité différente de participation?	Exemples donnés par les bénéficiaires et les employés de la CCE	Bénéficiaires Personnel de la CCE	Questionnaire Entrevues Étude de cas
		Les bénéficiaires et projets du FNACE ont-ils des incidences sur les autres travaux de la CCE?	Pourcentage et exemples de projets financés par le FNACE	Bénéficiaires Rapports de projet	Questionnaire Entrevues
	Le FNACE facilite-t-il la participation à des processus régionaux à l'extérieur de la CCE?	Les projets subventionnés par le FNACE comprennent-ils de telles activités?			

GRAND ENJEU	QUESTION CLÉ	SOUS-QUESTION	INDICATEURS	SOURCES DE DONNÉES	MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES
	Le FNACE contribue-t-il aux efforts faits par la CCE pour mettre l'accent sur les questions liées au commerce et à l'environnement (incidences et possibilités créées par l'ALÉNA)?	Le FNACE soutient-il la mise à l'essai d'approches axées sur les questions liées au commerce et à l'environnement?	Pourcentage et exemples de projets financés par le FNACE portant sur ces questions	Base de données Rapports de projet Bénéficiaires	Examen des documents Étude de cas Questionnaire
	Le FNACE contribue-t-il aux efforts de la CCE visant la collecte et la diffusion d'information à l'échelle de l'Amérique du Nord?	Les bénéficiaires recueillent-ils de l'information dans une perspective nord-américaine?	Pourcentage et exemples de projets	Base de données Rapports de projet	Examen des documents
		Diffusent-ils cette information à l'échelle de l'Amérique du Nord?	Voir plus haut les éléments relatifs à la diffusion		
Liens avec les programmes de la CCE	Le FNACE encourage-t-il les ONG à entreprendre des travaux liés aux programmes de la CCE?	Les bénéficiaires choisissent-ils des projets ou modifient-ils leurs propositions en fonction des renseignements contenus dans l'ADP du FNACE ou des conseils donnés par le personnel du FNACE?	Pourcentage et exemples de projets	Bénéficiaires	Questionnaire
	Y a-t-il un équilibre dans la répartition des projets entre les programmes de la CCE?	Le FNACE finance-t-il un nombre semblable de projets dans chaque secteur de programme de la CCE? Dans l'affirmative ou dans la négative, pourquoi?	Nombre de demandes et de subventions dans chaque secteur de programme Répartition en pourcentage des fonds affectés selon le secteur de programme	Base de données du FNACE	Examen des documents
		Les projets du FNACE combinent-ils des éléments de plusieurs secteurs de programme?	Nombre de secteurs de programme touchés par des projets précis du FNACE	Base de données	Examen des documents

GRAND ENJEU	QUESTION CLÉ	SOUS-QUESTION	INDICATEURS	SOURCES DE DONNÉES	MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES
	Le FNACE ajoute-t-il de la valeur aux programmes?	<p>Les projets du FNACE produisent-ils des résultats concrets qui contribuent à la réalisation des objectifs de programme de la CCE?</p> <p>Produisent-ils ces résultats de façon économique?</p>	<p>Exemples de résultats de projets du FNACE (y compris à long terme)</p> <p>Contribution, en pourcentage, du bénévolat et des services en nature/fonds obtenus d'autres sources</p> <p>Exemples de coûts de projet</p>	<p>Bénéficiaires</p> <p>Rapports de projet</p>	<p>Questionnaire</p> <p>Examen des documents</p>
		Les bénéficiaires du FNACE participent-ils directement aux programmes de la CCE?	<p>Pourcentage de bénéficiaires signalant une participation aux programmes de la CCE</p> <p>Exemples donnés par les bénéficiaires et le personnel de la CCE</p>	<p>Bénéficiaires</p> <p>Personnel de la CCE</p>	<p>Questionnaire</p> <p>Entrevues</p>
		Y a-t-il un mécanisme de communication des résultats des projets du FNACE aux programmes de la CCE? Y a-t-il des possibilités de création ou de renforcement de tels mécanismes?	<p>Exemples donnés par le personnel du FNACE/de la CCE</p>	<p>Personnel du FNACE/de la CCE</p>	<p>Entrevues</p>

Annexe III - Liste des personnes interrogées et des documents examinés

NOM	ORGANISATION	PAYS
Dave Bennett	Congrès du travail du Canada	Canada
Francine Rudoff	KIDS Consortium	États-Unis
Israel Nuñez	Directrice pour la CCE et le Canada : Semarnap	Canada
Luis Toral Campoverde	Comunidad indigena del Nuevo San Juan de Parangaricutiro	Mexique
Margareth Wooster	Great Lakes United	Canada
Margarita Hurtado	GEMA A.C.	Mexique
Maite Cortez	Colectivo Ecologista Jalisco	Mexique
Michael Lowry	Enterprise Washington	États-Unis
Normand Parisien	Transport 2000	Canada
Ramona Faust	Harrop-Procter	Canada
Rita Cerutti	Représentante du Canada au sein du Comité permanent général, Stratégies nord-américaines et globales, Environnement Canada	Canada
Sarah Winterton	Federation of Ontario Naturalists	Canada
Silvia Matallana Villegas	Universidad Autónoma de Querétaro	Mexico
Robert Alain	Directeur exécutif, Fondation EJLB	Canada
Ed Miller	Director of International Programs, Mott Foundation	États-Unis

Documents examinés

- Rapports définitifs sur les 77 projets subventionnés par le FNACE
- Rapports annuels de la CCE, 1997 et 1998
- Programme d'action nord-américain de la CCE pour 2000 à 2002
- Documents du groupe d'intervenants ayant contribué à l'évaluation du FNACE
- Évaluation interne du FNACE, SAL Consulting, 1997
- Documentation du FNACE (appel de propositions, lignes directrices, résumé des projets, etc.)

Annexe IV - Secteurs d'intérêt prioritaire pour les subventions du FNACE

Secteurs d'intérêt prioritaire pour les subventions du FNACE, selon l'année

ANNÉE	SECTEUR D'INTÉRÊT PRIORITAIRE
1996	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de l'environnement Protection de l'environnement Environnement, commerce et économie Coopération en matière d'application des lois Information et sensibilisation du public
1997	<ul style="list-style-type: none"> Protection de l'environnement Promotion du développement durable Coopération dans le domaine de l'environnement Observation et application des lois et réglementations environnementales Promotion de mesures environnementales économiques et efficaces Prévention de la pollution
1998	Comme en 1997
1999	<ul style="list-style-type: none"> Environnement, économie et commerce Conservation de la biodiversité Polluants et santé Droit et politiques de l'environnement
2000	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de la biodiversité et commerce des produits et services écologiques Polluants et santé – Accès du public à l'information, au processus décisionnel et à la justice environnementale

Annexe V - Liste des constatations

- Constatation 1 : L'évaluation du programme du FNACE présente des difficultés en raison du caractère évolutif de ses buts et objectifs.
- Constatation 2 : Plus les buts et objectifs du FNACE s'alignent sur ceux de la CCE, plus le programme soutient efficacement la Commission.
- Constatation 3 : Un nombre significatif de projets financés par le FNACE soutient directement la réalisation des buts et objectifs de la CCE.
- Constatation 4 : Le FNACE est un mécanisme important pour la CCE en raison de sa contribution à l'établissement d'une clientèle communautaire pour la Commission.
- Constatation 5 : Le FNACE joue un rôle en facilitant la participation du public, à l'échelon communautaire, aux activités de la CCE; cependant, on pourrait exploiter plus à fond la capacité du FNACE d'amener les bénéficiaires à prendre davantage part aux processus de la CCE.
- Constatation 6 : Le FNACE soutient les efforts déployés par la CCE pour promouvoir les processus trinationaux qui encouragent les méthodes novatrices et conjointes de résolution des problèmes environnementaux.
- Constatation 7 : Le FNACE contribue aux efforts que fait la CCE pour recueillir, diffuser et utiliser l'information sur l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Constatation 8 : Grâce à l'établissement de liens et au réseautage, un nombre considérable de projets subventionnés par le FNACE a engendré un renforcement notable des capacités.
- Constatation 9 : Un nombre considérable de projets subventionnés par le FNACE obtient des résultats concrets qui ont des retombées individuelles, organisationnelles et environnementales. Ces résultats sont cependant difficiles à mesurer.
- Constatation 10 : Grâce à la subvention du FNACE, de nombreuses ONG ont pu obtenir des sommes et des ressources additionnelles et conclure de nouveaux partenariats qui leur ont procuré un certain degré de durabilité.
- Constatation 11 : Il y a une forte demande de la part de la clientèle et une solide justification au sein de la CCE concernant l'existence d'un programme de subventions visant à soutenir des initiatives environnementales communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
- Constatation 12 : Le créneau particulier qu'occupe le FNACE dans le domaine des subventions environnementales se caractérise par sa portée trinationale et le soutien qu'il accorde à des projets importants à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Constatation 13 : Le FNACE est un programme de subventions qui vise des pays dont les réalités et les besoins diffèrent. Cela doit se refléter dans la façon dont le processus de demande de subventions est géré à l'échelon local.

Constatation 14 : En général, les personnes qui demandent des subventions au FNACE, y compris les requérants non retenus, font des commentaires très positifs sur la façon dont le programme est administré à la Commission.

Constatation 15 : Même si Le FNACE fait l'objet d'une forte demande, certains remettent en question l'efficacité du modèle à son niveau budgétaire actuel.